La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XLI. EDITION QUOTIDIENNE MONTREAL VENDREDI MATIN 27 NOVEMBRE 1868 No. 69

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COURS SUPERIEUR.

Dans l'affaire de

JOHN J. HAYES, Failli.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à dix heures du matin, ou aussitôt que les Conseils pourront être entendus, le soussigné demandera à la Cour a décharge en vertu du dit acte.

JOHN J. HAYES,
Par ses Avocats *ad litem*,
CURRAN & GRENIER,
Avocats.

Montréal, 28 septembre 1868—27 dm a

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal, }

COUR SUPERIEURE,

Dans l'affaire de

DANIEL McNEVIN & SON, Faillis.

Avis est par le présent donné que les soussignés composant la société ci-dessus, ont déposé au Bureau de cette Cour, un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et que JEUDI, le DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, ils s'adresseront à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur, en vertu du dit acte.

DANIEL McNEVIN,
WILLIAM McNEVIN,
Par leurs Procureurs *ad litem*,
CARTER & HATTON.

Montréal, 9 octobre 1868—28 dm

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal, }

COUR SUPERIEURE

Dans l'affaire de

DANIEL McNEVIN, Failli.

Avis est par le présent donné que JEUDI, le DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la Cour sa décharge, en vertu du dit acte.

DANIEL McNEVIN,
Par ses Procureurs *ad litem*,
CARTER & HATTON.

Montréal, 9 octobre 1868—28 dm

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

LÉONARD L. CHARBONNEAU, Failli.

Le soussigné a produit un consentement de ses créanciers pour sa décharge, et MERCREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, il s'adressera à la dite Cour pour confirmation d'icelui.

LÉONARD L. CHARBONNEAU,
Par son Procureur *ad litem*,
JOHN POPHAM.

Montréal, 24 octobre 1868—41 dm a

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JOHN McOWEN et al., Faillis.

AVIS est par le présent donné que le VINGTIÈME jour de FÉVRIER prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseils pourront être entendus, le soussigné fera application à la dite Cour pour sa décharge, d'après l'acte susdit, tant individuellement que comme faisant partie de la société de John McOwen & Cie, composée de John McOwen et Daniel Drummond, manufacturiers de chaussures, faisant affaires comme tels sous les nom et raison sociale de John McOwen Cie.

JOHN McOWEN,
Par A. & W. ROBERTSON,
Ses Procureurs *ad litem*.

Montréal, Novembre 1868—66 dm

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

DAME ALICE YONKILOVITZ, veuve de feu Robert Rogers, Faillie.

Une troisième et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au DOUZIÈME jour de Décembre prochain.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 18 novembre 1868—64 ds

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

A. & M. WALSH, de Montréal, Faillis.

Avis est par le présent donné que les faillis susdits ont déposé à mon bureau un acte de composition et décharge, à l'effet d'être exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de leur passif, sujet à être calculé d'après la preuve de telle proportion; et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de compositon et décharge dans les six jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les six jours expirant Vendredi, le quatrième jour de Décembre prochain, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 18 novembre 1868—64 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

JOHN MOLEY, de la cité de Montréal, commerçant, Failli.

Les créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'Acte ci-dessus à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 16 novembre 1868—64 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

Dame ROSE BOUGRETTE DUFORT, épouse de Hyacinthe Busseau, Marchande Publique de Montréal, Faillie.

Les créanciers de la faillie sont par le présent notifiés qu'elle a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

No. 18, rue St. Sacrement,
Montréal, 19 novembre 1868.—64 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

ANTOINE HÉBERT, commerçant, de St. Grégoire, Comté de Nicolet, Failli.

Le soussigné ayant été nommé syndic dans cette affaire, requiert que les réclamations assermentées, soient filées à son Bureau, No. 223, rue Notre-Dame, d'ici à deux mois de cette date.

LOUIS J. R. GIARD,

Montréal, 23 Novembre 1868—66 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

ANTOINE AUDETTE, commerçant, de Stuckley Nord, Failli.

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à Montréal, au Bureau de M. LOUIS J. R. GIARD, No. 223, Rue Notre-Dame, MERCREDI, le NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un Syndic.

ANTOINE AUDETTE.

Stuckley Nord, 23 novembre 1868—66 ds

EAUX MINERALES DE VARENNES

EAUX DE SELTZ DE VARENNES.

1er Prix avec Médaille à l'Exposition Industrielle et Agricole du Canada, 1868

Le DR. STERRY HUNT a depuis plusieurs années recommandé que ces eaux—qui ressemblent à celles de Seltz et de Saratoga—fussent chargées de gaz acide carbonique, ce qui les rendrait égales et supérieures en quelque sorte à ces sources renommées, et il ajoute :

"Je me suis convaincu par des expériences que ce "procédé réussit parfaitement aux Eaux de Varennes qui deviennent ainsi plus agréables encore "au palais et plus utiles à la digestion." (Voir sa lettre dans les brochures distribuées avec les eaux.

Le DR. PAINCHAUD dit de ces eaux "... elles "sont rafraichissantes, d'une saveur agréable et "d'une digestion facile; à hautes doses elles produisent un effet purgatif; à doses moins élevées elles "portent sur la muqueuse gastro-intestinale une "douce stimulation qui relève l'appétit et entretient la liberté des évacuations alvines; à petites "doses elles agissent à la manière des altérants. "Elles ont de plus, dans tous les cas, un effet constant sur la sécrétion urinaire. Elles sont généralement utiles dans les maladies d'estomac et des "intestins, tel que la dispepsie, les vomissements "la flatulence, la constipation, &c., lorsque ces affections ont pour cause la faiblesse ou le manque "de ton de ces organes. Je les recommande aussi "dans la chlorose, les maladies chroniques de la "peau, les scrofules, les engorgements du foie "la jaunisse, les calculs biliaires, le catarrhe visical et dans beaucoup d'autres maladies qui ont "leur siége dans les organes du bas ventre.......'

Le Dr. Painchaud les recommande aussi très-fortement sous forme de bains pour un grand nombre de maladies de femmes et autres, telles que les paralysies, les rhumatismes, les écrouelles, la faiblesse musculaire, etc., etc.

Des milliers de certificats pourraient être également produits, provenant de médecins et autres personnes de toutes les classes de la société. Mais l'opinion du Dr. Painchaud qui s'est constamment servi des Eaux de Varennes, dans sa pratique depuis trente ans, suffira; car on n'ignore point que ce monsieur jouit, comme médecin, d'une position des plus distinguées. Sa lettre, que l'on trouvera dans la même brochure, était écrite il y a plusieurs années, à l'occasion du projet de fonder, aux sources de Varennes, un Hopital pour les malades pauvres.

PRIX EN DETAIL:

Eaux Minérales de Varennes, 3s par doz. (chopines) bouteilles extra

Eaux Minérales de Varennes, 2s 6d par doz. (pintes) bouteilles extra

On livrera en ville 4 gallons des Eaux Minérales de Varennes pour 50c.

Ces eaux seront bientôt en vente chez les principaux Apothicaires et Epiciers du Canada, mais pour le moment les ordres devront être laissés chez MM. KENNETH CAMPBELL & CIE., MEDICAL HALL, Rue St. Jacques et Carré Phillips.

18 sept—9

Envois Américains—Escomptes.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

Douane, Québec, 6 mars 1868.

Il est ordonné par l'Hon. Ministre des Finances que désormais des avis hebdomadaires soient publiés et fournis aux Collecteurs des Douanes, au sujet du taux de l'escompte alloué sur les envois américains, lequel doit être en proportion du prix de l'or, tel que représenté par l'Echange, à un taux égal à celui-ci.—Ces avis doivent être publiés chaque Samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

DEPARTEMENT DES FINANCES,
Douane, Ottawa, 21 novembre.

En conformité à l'ordre susdit, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être maintenant de **25** par cent, lequel percentage de réduction sera continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis durant cette semaine.

16 nov. 65

FONDERIE DE L'AIGLE,

GEORGE BRUSH,

Rue King, près du Bassin du Canal.

MONTRÉAL.

Medaille d'Argent du Prince de Galles, 1860
Do de Bronze do do 1860
Trois Premiers Prix à l'Exposition 1868

ENGINS A VAPEUR, Bouilloire, Engins à Levier, Pompes à Vapeur, à Broyer le Minerai, Moulins à Estamper, Machines à Miner, Appareils de Moulins, Cabestans à Vapeur et à Mains, Machines à élever, pour les Maisons d'Entrepôt, &c., &c., Moulins à Écorce, Presses Hydrauliques, Presses à Vis, Fonderies et Forgeries de tout genre.

L'on a constamment en mains des Briques et de la Glaise à l'épreuve du feu, Enclumes de Fonderie, &c., &c.

Aussi, Pactage patenté pour les Engins et le Coton Waste.

12 octobre—sm 29

Perdrix et autres Gibiers du Canada

Les soussignés ayant fait des arrangements avec plusieurs chasseurs, recevront tous les jours des consignations de PERDRIX, PLEUVIERS, ALLOUETTES, CANARDS SAUVAGES, etc, etc, dont ils disposeront à très bon marché.

DUFRESNE & McGARITY.

HUITRES fraiches de Caraquet, Bouctouche et Malpecte constamment en mains durant la saison.

DUFRESNE & McGARITY.

Aux Amateurs d'Huitres.

Une douzaine de bon CHABLIS ou SAUTERNE à $3 seulement chez

DUFRESNE & McGARITY.

ARGENT A PRÊTER

SUR PROPRIÉTÉS, TELLES QUE TERRES, MAISONS OU AUTRES.

Vous obtiendrez de l'argent à des conditions faciles et à un taux réduit en demandant et en vous procurant les informations requises chez

HOUGHAM & McKERCHER,
58, rue St. François-Xavier

9 déc—78 a k

FORMULES DE DOUANE

EN VENTE

AU

BUREAU DE "LA MINERVE,

RUE ST. VINCENT.

☞ On attire l'attention des curtiers de Douanes, Marchands et autres sur te annonce.

DISPARUE

Depuis six semaines, une JEUNE FILLE âgée de 13 ans, répondant au nom de Marceline Chartrand, native de Ste. Justine, de Newton; voici son signalement: cheveux courts chatins, yeux noirs, teint brun-pâle; elle portait lors de sa disparition une robe grise et un châle brun. Cette jeune fille était venue à Montréal pour y chercher de l'ouvrage et depuis ce temps on en a plus entendu parler. Ceux qui en auront connaissance voudront bien en informer le Révérend Messire PICARD, au Parloir du Séminaire.

25 nov. 67—d p

PERDU.

$20 DE RÉCOMPENSE.—Dimanche au soir, le 15 du courant, entre le haut de la rue Peel et la rue Alexandre, un BIJOU D'OR et D'EMAIL, ayant des diamants au centre. S'adresser à ce Bureau.

25 nov. 67—ci p

Perdue ou Volée.

Partie, le 23 courant au soir, de la porte de la maison de M. J. B. Fournier, coin de la rue Rose-De-Lima, aux Tanneries, une JUMENT BLONDE ayant les deux pattes de derrière et le nez blancs; elle portait sur le dos un harnais et un capot noir. Celui qui en aurait connaissance pourra en informer M. EDOUARD DUFORT, hôtelier, rue St. Paul, vis-à-vis le Marché Bonsecours.

25 nov. 62—t p

AVIS.

A la sollicitation d'un grand nombre d'amis, le soussigné a consenti à devenir SYNDIC GÉNÉRAL; il est maintenant prêt à prendre en mains et à régler toutes faillites.

JAMES TYRE.

Bureau actuel: No. 10, Rue St. Nicolas.

Montréal, 24 Nov. 1868—67 s

Cuisinier Demandé.

On demande pour une Maison d'Education, un excellent CUISINIER.
S'adresser à ce Bureau.

12 nov. 56—D

MAISON DE PENSION PRIVÉE,

No. 7, Rue Rousseau,

Continuation de la Rue du Champ-de-Mars,

MONTRÉAL.

Cette maison, bien tenue, peut recevoir plusieurs Pensionnaires.

26 nov. 66—qn k

LE

Journal des Dames et des Demoiselles

Guide complet de tous les travaux des Dames.

LITTÉRATURE CHOISIE, MUSIQUE, MODES, Lingeries, Travaux avec Figures, Gravures de Modes, Patrons de Grandeur Naturelle pour toute espèce de Vêtements.

Un Numéro chaque mois. L'abonnement date du 1er Novembre. Prix pour un an, franco par la poste, HUIT DOLLARS.

S'adresser à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14.

25 nov.—67

HOTEL BELLEVUE

COTE-DES-NEIGES.

Le propriétaire de cet Hotel favori et de première classe est prêt actuellement à préparer dans toutes les règles de l'art: GOUTERS CHAUDS ou FROIDS, pour les Danseurs, les Promeneurs, les Clubs de Parties de Raquettes, etc.

Une grande Salle de Danse avec un Piano, et une spacieuse Salle à Diner pour soixante couverts sont attachés à l'Hôtel.

Quiconque désirera faire des arrangements à cet effet avec le propriétaire, fera bien de laisser ses ordres soit au Montreal House, soit chez lui.

25 nov.—dm k 67

MAGASIN A LOUER

Sur la Place Jacques-Cartier.

A LOUER, à des conditions faciles, ce beau et vaste MAGASIN NEUF à quatre étages, avec une Cave spacieuse et bien éclairée; le magasin est aussi pourvu d'une ROUE pour monter les effets au quatrième étage et une entrée sur la rue St. Vincent.

Ce magasin peut être employé pour une manufacture.

Possession immédiate. Pour plus amples informations, s'adresser à

S. GIRALDI,
Rue Notre-Dame, No. 252.

25 nov.—67 m

BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA

Cité et du District de Montréal.

La Banque est disposée à prêter à SIX PAR CENT sur garanties collatérales approuvées.

24 nov. 66—t

La Banque Jacques-Cartier.

Avis est par le présent donné qu'un dividende de QUATRE PAR CENT sur le capital payé de La Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque le et après le PREMIER jour de DECEMBRE prochain.

Les livres de transport seront fermés du 16 au 30 Novembre prochain, inclusivement.

Par ordre du Bureau,
H. COTTÉ,
Caissier.

Montréal, 29 octobre 1868—44

1868—EN MAGASIN—1868

1000 boites et demi-boites Thés du Japon, Young Hyson, Hyson, Impérial, Coloré et non-coloré.

200 caisses meilleurs Thés Anglais Souchong et Congou pour le Déjeuner.

100 Qrts Raisin de Corinthe Zante, "Nouvelle Récolte."

500 Sacs Riz Arracan "Prime."

100 Quarts }
50 Qr-caqurs } EAUX-DE-VIE
700 Caisses } "Martell" "Hennessy,"

200 Quarts }
500 Caisses Rouges } GENIÈVRE De Kuyper, ex "F Fadifeld," & "M E Corning."
250 Caisses Vertes }

100 quarts }
50 Quarts }
250 Caisses Rouges } GENIÈVRE, Ancre Double "Boll & Dunlop," "London Proof."
200 Caisses Vertes }
200 Qr-caques }

50 brqs vieux Rum de la Jamaique supérieur
50 tonnes Sherry Pâle supérieur

—DEVANT ARRIVER—

Demi-caisses et caisses Thé supérieur extra Souchong, Congou, coloré et non coloré.

A VENDRE PAR

HUGH FRASER,
45 et 47, Rue St. Sacrement, et
4 et 6, Rue St. Alexis.

12 nov—56 r

AVIS.

Les soussignés, en vue de la dissolution prochaine de leur Société Commerciale, donnent avis à tous ceux qui leur doivent et dont les comptes courants ou billets promissoires sont échus, de vouloir bien payer sous le plus court délai.

LETOURNEAUX & CIE.,
Ferronniers.

31 octobre—46 m k

VENANT D'ÊTRE REÇU

50 quarts d'Huitres St. Simon et Cocanes.

—AUSSI:—

Morue en quarts et en drafts, Harengs, Farine, Graisse, &c.

M. BROSSARD,
127, Rue St. Paul,
Montréal.

24 nov—66 m k

HUITRES FRAICHES

VENANT D'ARRIVER

A VENDRE A BAS PRIX.

Ceux qui désirent acheter des HUITRES DE CHOIX en trouveront en abondance et de toutes sortes, telles que "Caraquettes," "Malpees" et "St. Simon," au Quai de la Compagnie du Richelieu, en s'adressant à

22 octobre—ss c C· FOURNEIR.

DEMANDE.

Une personne d'expérience dans la tenue d'une maison de première classe, parlant les deux langues et étant bonne couturière, désirerait se placer dans une famille comme couturière ou comme ménagère chez un ou pluieurs Messieurs. Des références de caractère et de capacité seront données à la ville ou à la campagne. S'adresser à ce Bureau.

22 sept. 12

1868 FOURNAISES! GLACIERES! 1868

PREMIERS PRIX

POUR LES

Poèles et les Fournaises à Air Chaud

Les Soussignés, dont la Maison est si bien connue sous le nom de CREVIER & POITRAS, offrent en vente, au prix de $100 à $300, toutes posées et avec leurs appareils complets, leurs FOURNAISES PERFECTIONNEES, à leur nouvel et specieux établissement No. — Rue Notre-Dame, en face de l'emplacement de l'ancienne Eglise des Récollets.

Ces fournaises, brevetées le 6 mai 1866, se chauffent indistinctement avec n'importe quelle espèce de charbon, le coke ou le bois. Leur économie est incroyable, et elles n'ont jamais besoin d'être nettoyées.

Les Soussignés offrent aussi en vente, les fameuses GLACIÈRES AMÉLIORÉES, pour des prix variant de $8 à $10, selon les grandeurs. Il suffit de les examiner pour rencontrer qu'elles offrent des commodités incomparables.

La composition américaine patentée servant de PEINTURE POUR LES TOITS en ferblanc et en zinc, ne saurait être trop recommandée.

Les Soussignés prennent aussi des ordres au dehors pour la confection et la réparation des Toitures, Dalles et Dalleaux, et leur assortiment de Poèles, Ustensiles de cuisine, Ferblanterie est des plus complets, des mieux confectionnés et prêt à être livré aux prix les plus modérés.

Notre Etablissement a été organisé de manière à ne pas être égalé, sous aucun rapport, et une visite rendu à cette Etablissement satisfera chacun de l'exactitude de cet avancé.

CREVIER & POITRAS,
No. 427, rue Notre-Dame,
Vis-à-vis l'ancien emplacement de l'Eglise des Récollets.

13 juin—232 sm k

A. D. JOBIN, NOTAIRE,

A

TRANSPORTÉ SON ÉTUDE

AU

No. 428, RUE CRAIG.

Bureau de M. L. Ricard, Avocat.

10 nov. 54—a

McMAHON & OUIMET,

AVOCATS,

No. 25, Rue St. Gabriel

A. McMAHON. — CHS. OUIMET.

25 juillet 267—k

DR. L. O. THAYER, le célèbre OCULISTE et AURISTE, est à Montréal et peut être consulté à son Bureau, **No. 153, Grande Rue St. Jacques**, à côté de MM. MORGAN & CIE, sur toutes les maladies et inflammations des Yeux et des Oreilles.

La cataracte guérie, les yeux louches dressés et les yeux artificiels posés.

Madame Mongeau, de **Verchères**, aveugle par l'inflammation, guérie dans peu de temps, et beaucoup d'autres.

9 septembre—a k 1

VIS-A-VIS L'ÉGLISE DES JÉSUITES.

LE DR. TRESTLER & FRÈRE,

NO. 157, RUE BLEURY,

Prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques qu'outre le Chloroforme, dont ils ont fait usage avec le plus grand succès depuis quinze ans, ils viennent de recevoir un appareil des plus perfectionnés, pour extraire les dents et les racines sans aucune douleur quelconque, au moyen du Protoxide d'Azote, ou gaz hilariant. Ils espèrent que leurs efforts pour soulager l'humanité souffrante leur assureront à l'avenir l'encouragement qu'ils n'ont cessé d'obtenir jusqu'à présent.

MM. LE DR. TRESTLER & FRÈRE ont l'honneur de prévenir le public qu'ils posent les dents sur OR, PLATINE et GUTTA-PERCHA d'après les méthodes les plus approuvées, sans employer ni ressorts, ni crochets. Ces dents, parfaitement solides, paraissent si naturelles que l'œil exercé d'un artiste peut s'y méprendre.

On trouve toujours chez le Dr. Trestler & Frère, l'EAU ANGÉLIQUE qu'ils préparent eux-mêmes. Cette eau, uniquement composée d'arômes et d'extraits végétaux, a la propriété de conserver les dents et de raffermir les gencives.

Elle est particulièrement recommandée par la Faculté comme préservatif contre l'irritation que causent certaines boissons et l'usage du tabac. Elle donne à la bouche une odeur agréable.

L'ELIXIR ODONTALGIQUE préparé par le Dr. Trestler & Frère soulage instantanément le mal de dents et prévient la carie. Cet ELIXIR est odoriférant et n'a pas l'inconvénient des compositions corrosives employées ordinairement, qui gâtent les dents sur lesquelles on les applique, même les voisines, et brûlent les gencives.

LA POUDRE DENTIFRICE du Dr. Trestler & Frère ne contient aucun des acides qui se trouvent dans la plupart des poudres recommandées. Elle est impalpable et ne se compose que des substances propres à conserver et à entretenir les dents parfaitement saines et belles.

Le Dr. T. croit devoir surtout rappeler aux mères de famille son heureux succès pour régulariser les dents des enfants, chose à laquelle on ne pense souvent que trop tard.

DR. C. F. E. TRESTLER, }
H. R. S. TRESTLER, } DENTISTES.

Montréal, 15 Nov. 1868—m 59

BANQUE DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de CINQ PAR CENT sur le capital payé de cette institution a été déclaré pour les premiers six mois de l'année courante; il sera payable à la maison de la banque, en cette ville, le et après MARDI, le PREMIER jour de DÉCEMBRE prochain.

Les livres de transport seront fermés du 15 au 30 Novembre, ces deux jours inclus.

Par ordre du Bureau,
E. H. KING,
Agent-Général.

Montréal, 31 octobre 1868—46 n l

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU

De la Cité de Montréal.

DIRECTEURS:

BENJAMIN COMTE, ÉCR., Président.

R. A. R. HUBERT, ÉCR, | ANDRÉ LAPIERRE, ÉCR.
HUBERT PARÉ, ÉCR., | JEAN BTE HOMIER, ÉCR.
NARCISSE VALOIS, ÉCR, | NAZ. VILLENEUVE, ECR
JAMES E MULLIN, ECR, | FERDIND. PERRIN, ECR

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'à fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrétaire-Trésorier,

Montréal 13 octobre,—36 c D

Province de Québec

CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de **Bills Prives** ou **Locaux**, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont, par les présentes, notifiées que par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*) elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes Pétitions pour Bills privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Cons. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég

A vendre dans tous les magasins à la Campagne.

375 TRADE—MARK VALET ANCHORA VIRTUS GARDNER MONTREAL 375

RUE NOTRE-DAME.

POUDRE A BOULANGER DE GARDNER ET REMÈDE DOMESTIQUE CONTRE LA TOUX.—La demande de Poudre à Boulanger de première qualité de **Gardner** et du Remède Domestique contre la Toux continue d'augmenter. On peut se procurer des cartes des prix en gros au Dépôt et à la Manufacture,

No. 375, RUE NOTRE-DAME.

CEUX qui habitent la campagne et qui ne se sont pas encore approvisionné de POUDRE A BOULANGER de **Gardner** et du REMÈDE DOMESTIQUE CONTRE LA TOUX, peuvent le faire en s'adressant à leurs maisons de commerce en gros à Montréal.

N. B.—On expédie d'élégantes cartes de commerce en même temps que le résultat des commandes.

19 nov. 62—r

M. GAUTHIER.

AGENT,

MARCHAND-TAILLEUR,

192, Rue Notre-Dame, 192

PRÈS DU PALAIS-DE-JUSTICE,

AU SECOND ÉTAGE, MONTREAL.

On trouve à cet Établissement toute espèce de Draps, Casimirs, Tweeds et Vestings pour Hommes. Les ordres sont promptement exécutés.

3 mars 62 j

BILLARD A VENDRE.

Un Monsieur de la campagne ayant dernièrement fait l'acquisition de deux magnifiques Billards tout neufs à l'encan, pour la moitié de leur valeur, vient de se décider à en revendre un au même prix qu'il l'a payé.

S'adresser à ce Bureau.

19 nov. 62

Lot à Batir à Vendre.

A VENDRE, sur la Rue St. Laurent, un LOT A BATIR des plus enviables, faisant front sur deux rues. L'acheteur aura plus de dix ans pour payer; ce lot est commué et le titre est parfait.

H. H. GEDDES,
Agent d'Immeubles et de Placements,
32, Grande Rue St. Jacques.

21 nov—64 s k

LOT DEMANDÉ.

On demande à acheter, soit sur la rue Bleury ou sur la rue St. Urbain, un LOT d'une grandeur convenable pour y tenir un Clos de Tailleurs de Pierre.

H. H. GEDDES,
Agent d'Immeubles et de Placements,
32, Grande Rue St. Jacques.

21 nov—64 s k

Magasin ou lot à Batir Demandé

On demande à acheter un emplacement favorable pour un magasin, soit bâti ou non bâti. On préférerait la rue St. Laurent, entre les rues Craig et Ste. Catherine.

H. H. GEDDES,
Agent d'Immeubles et de Placement
32, Grande rue St. Jacques.

23 nov.—65 s k

AVIS.

La Compagnie des Chars Urbains de la Cité de Montréal fera application au Parlement de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir un acte d'amendement à leur acte actuel d'incorporation, relatif à la définition du mot "HIGHWAYS" et à la responsabilité de la Compagnie vis-à-vis la taxe de cotisation et à ses pouvoirs sous d'autres rapports.

W. D. DUPONT,
Secrétaire.

Montréal, 17 novembre 1868—61 j

A LOUER

POUR

CONCERTS, LECTURES, &C., &C.;

LA GRANDE

Salle de la Bâtisse St. Patrice.

Adresser les applications au Gardien, M. JOHN KERRIGAN, dans la Bâtisse, en arrière.

J. D. KENNEDY
Secrétaire.

9 octobre. 7

N. ARCHAMBAULT,

AVOCAT,

No. 10, PETITE RUE ST. JACQUES,

CHEZ

MM. CHAPLEAU, RAINVILLE & PREVOST

AVOCATS,

Suivra les Cours de Circ t de St. Hyacinthe.

octo 37—sm

Hypothèques à Vendre.

TROIS HYPOTHÈQUES DE PREMIÈRE CLASSE (sur titre de *Bailleurs de fonds*) au montant de $4,000. Termes avantageux; elles peuvent être vendues séparément.

J. B. BROUSSEAU, Ecr.,
58, Petite Rue St. Jacques.

mars—151

Voitures et Harnais à Vendre.

Pour très-bon marché: une bonne Voiture couverte, de Famille, un Buggie léger, deux Harnais montés en argent, une Selle presque neuve, Couvertes, Fouets, &c., &c.

S'adresser au No 201, rue Mignonne.

4 mai 189

COLLEGE COMMERCIAL.

(*BUSINESS COLLEGE.*)

Coin de la Rue Notre-Dame et de la Place d'Armes

Instruction complète dans la Tenue des Livres, la Calligraphie, l'Arithmétique et l'Anglais. Les Classes du Soir de 7 à 9 heures procurent une occasion favorable aux jeunes gens en situations de se perfectionner dans aucune des branches ci-dessus. C'est le bon temps actuellement d'y entrer. On obtiendra toutes les informations désirables sur application à

J. TASKER,
Principal.

15 nov.—59 m c p

Société permanente de Construction

DU

DISTRICT DE MONTRÉAL.

DIVIDENDE No. 9.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'un DIVIDENDE de CINQ par cent faisant dix pour cent par année, sur les parts permanentes de cette Socité, a été déclaré et sera payable le et après le PREMIER OCTOBRE prochain, au Bureau de la dite Société.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX,
Sec.-Trésorier.

Montréal, 15 septembre 1868—7

Olivier O. Durocher,

FERBLANTIER ET PLOMBIER,

A l'honneur d'annoncer au public en général qu'il a ouvert un atelier de FERBLANTERIE et de PLOMBERIE au bas de la GRANDE RUE ST. LAURENT, entre les Rues Vitré et Craig. **No. 50**, où il aura toujours toutes sortes d'ouvrages en ferblanc et en plomb; il posera des Tuyaux à Gaz et des Sonneries à domicile.

☞ Tous les ordres pour réparages, etc., exécutés avec promptitude et à des prix très modérés.

11 nov—55 sm k

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Le vingt-et-unième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-huit.

Présent:
L'Honorable Mr. le Juge Torrance.

No. 2660.

THOMAS S. BROWN, Ecuier, de la Cité et du District de Montréal, dans la Province de Québec, en sa qualité de syndic à la faillite des biens de John Stephen, un insolvable,
Demandeur;

vs.

JAMES McKENZIE, marchand, de la cité de Glasgow, en Ecosse; JOHN STEPHEN, marchand, ci-devant de Montréal et maintenant de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, et WILLIAM DARLING, marchand, et JOHN WHYTE, Ecuier, tous deux de la cité et du district de Montréal, en leur qualité d'exécuteurs du testament de feu William Stephen, en son vivant de Montréal susdit,
Défendeurs.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de Messieurs Ritchie, Morris et Rose, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de John Bates, huissier, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que John Stephen, l'un des Défendeurs sus-nommés n'a point de domicile dans la Province de Québec en Canada, et ne peut être trouvé dans le district de Montréal, que le dit John Stephen, l'un des Défendeurs, soit—par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles de la cité de Montréal appelé "The Montreal Gazette," et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles de la dite cité appelé "La Minerve,"—notifié de comparaître devant cette Cour et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit John Stephen, l'un des Défendeurs sus-nommés, de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

68

FONDS de BANQUEROUTE

ACHETÉ A

TANT DANS LE LOUIS

A VENDRE

A GRAND MARCHÉ

AU

No. 101, RUE NOTRE-DAME,

A COMMENCER

JEUDI, 5 NOVEMBRE,

AU

Magasin ci-devant occupé par L. Pelletier.

J. H. DORVAL,
Ci-devant de la maison de M. Bertrand.

Montréal, 3 novembre 1868.

AVIS.

Ceux qui sont endettés envers la maison L. PELLETIER & CIE, sont requis de régler leurs comptes avec le soussigné, au magasin No. 101, Rue Notre-Dame, d'ici au 1er Décembre, jour où les livres seront remis entre les mains d'un Avocat.

5 nov—50 es k J. H. DORVAL.

FEUILLETON DE "LA MINERVE."

LES

Aventures d'un Chevalier Bohème

PAR

X. de MONTEPIN.

QUATRIÈME PARTIE.

RAOUL ET JEANNE

(*Suite.*)

XXXII

LE GENTILHOMME.

En même temps, parurent deux laquais, qui précédaient, en portant des torches, une jeune femme entièrement vêtue de noir, et dont le visage disparaissait sous les dentelles de ses coiffes.

Cette jeune femme s'appuyait sur le bras d'un cavalier de haute taille, qui marchait d'un air insolent, en faisant à chaque pas des écarts de poitrine.

—Songez donc, vicomte combien vous devez être faible encore!...

Le vicomte étendit en avant son poignet droit et sembla le regarder avec un air de satisfaction.

Puis il reprit:

—Faible! quelle bonne plaisanterie!... e tuerais un bœuf d un seul coup!...

—Cependant, votre blessure...

—Est parfaitement refermée, cela m'a produit l'effet d'une saignée, et je ne me porte que mieux. Soyez donc sans inquiétude, ma chère Antonia.

Le cavalier de la jeune femme prononçait ce nom au moment où tous les deux ne se trouvaient guère qu'à trois ou quatre pas de Jeanne.

Cette dernière, pour parler au concierge de l'hôtellerie, avait abaissé le capuchon de sa mante.

Son visage était à découvert.

Le cavalier de la femme vêtue de noir la regarda en passant, et un geste d'admiration lui échappa.

Mais, comme, il ne pouvait quitter le bras de sa compagne, il poursuivit son chemin et traversa la cour avec elle tout en se retournant plus d'une fois.

Jeanne, grâce aux quelques mots qu'elle avait entendus, savait que la personne qui venait de rentrer était Antonia Verdi.

Elle monta.

A moitié de la hauteur de l'escalier, à peu près, elle rencontra l'homme de haute taille qu'Antonia nommait *vicomte*.

Il n'était plus précédé, mais suivi de ses deux laquais.

Il n'y avait qu'une seule porte sur le palier.

Jeanne saisit d'une main tremblante le cordon de la sonnette et l'agita faiblement.

Le laquais reconnut la jeune femme et il lui dit:

—J'ai prévenu ma maîtresse qu'on était venu déjà la demander, et elle m'a chargé de répondre, si on revenait, qu'elle ne recevrait personne ce soir...

—Allez lui dire, je vous prie, murmura Jeanne, que c'est Mme de la Tremblaye qui demande à lui parler...

—Je ne lui dirai rien du tout, répondit le laquais, attendu qu'elle vient de s'enfermer, et que, quand elle est enfermée, la maison brûlerait que je n'enfreindrais pas ses ordres.

Jeanne baissa la tête et retourna sur ses pas.

Elle éprouvait une sorte de joie de ce que sa démarche n'avait point amené de résultat.

Son exaltation fièvreuse était entièrement tombée, et elle s'avouait à elle-même que si elle s'était trouvée, ainsi qu'elle le souhaitait, en présence d'Antonia Verdi, elle n'aurait su en quels termes lui parler.

Presque en face de la porte et à peu de distance de la chaise à porteurs stationnait un grand carrosse de beaux chevaux noirs.

Un homme, assis dans ce carrosse, se penchait à la portière.

Il se rejeta en arrière au moment où il aperçut Jeanne.

La jeune femme remonta dans sa chaise.

—Où va madame? demanda celui des porteurs qui prenait le plus volontier la parole.

—Rue du Cherche-Midi, répondit Jeanne, vous m'arrêterez à l'hôtellerie du Roi Salomon.

La chaise se mit en mouvement.

Aussitôt le carrosse s'ébranla et marcha, au petit pas de ses chevaux, dans la même direction que la chaise.

Ils franchirent ainsi le Pont-Neuf, toujours à la suite l'un de l'autre, longèrent les quais et prirent la rue des Saints Pères.

Un peu avant d'arriver à la place Taranne, les porteurs, pour couper au court, imaginèrent de s'engager dans la rue Saint-Guillaume.

Cette petite rue, peu fréquentée même en plein jour, était, à cette heure, absolument déserte.

Le carrosse s'arrêta, et le gentilhomme que nous avons déjà rencontré rue de la Jussienne s'élança sur le pavé.

Ce gentilhomme, escorté de ses deux laquais, mit l'épée à la main et courut après la chaise qui n'avait guère qu'une vingtaine de pas d'avance.

En un instant il l'eut rejointe, et il cria aux porteurs de sa voix la plus formitable:

—Sauvez-vous d'ici, marauds, et lestement, ou bien vous êtes morts!...

Les porteurs ne se firent pas répéter deux fois cette menace, et prirent leurs jambes à leur cou, abandonnent la chaise au milieu de la rue.

C'est ce que voulait l'agresseur.

Il ouvrit la portière de la chaise.

XXXIII

LE DUEL.

Jeanne, étonné d'abord lorsqu'elle avait senti le mouvement de sa chaise s'arrêter brusquement, tressaillit d'épouvante quand la portière s'ouvrit et quand elle reconnut le visage et la voix de son insolent agresseur.

—Qui êtes-vous, monsieur? s'écria t-elle, et que me voulez-vous?

—Qui je suis? répondit l'inconnu, je suis un gentilhomme fort épris de vos charmes, ma toute belle, et fort décidé à leur témoigner mon admiration...

L'inconnu, tout en parlant, prit la main de Jeanne et tira à lui cette main, afin de forcer la jeune femme à descendre de sa chaise.

Jeanne résista.

Elle se cramponna de tout son pouvoir à l'intérieur de la chaise, elle murmura:

—Au nom du ciel, monsieur, laissez-moi!

L'inconnu se mit à rire.

—Allons, dit-il, ma chère petite, faites les choses de bonne grâce. Vous comprenez bien que si je l'avais voulu, je vous aurais déjà enlevée de cette chaise comme un enfant enlève une plume, mais je craindrais de froisser votre joli corps, et je mets dans mes procédés toute sorte de ménagements et de délicatesse... Cependant, il faut en finir, et je vous en préviens, si cela n'est de plein gré, ce sera de force...

—Mais, monsieur, s'écria Jeanne avec l'énergie du désespoir, je suis une honnête femme !

—Comme ça se trouve ! répondit l'inconnu, je n'aime que celles-là !

En ce moment on entendait un bruit de pas du côté de l'extrémité de la rue Saint-Guillaume.

L'inconnu tourna la tête avec inquiétude.

Puis il ajouta brutalement en reprenant le poignet de Jeanne :

—Voyons, dépêchons-nous !... Voulez-vous venir, oui ou non ?...

—Non ! répondit Jeanne.

—Alors, continua l'inconnu, c'est moi seul que cela regarde.

Tout en parlant, il saisit la jeune femme dans ses bras, l'arracha avec violence de l'intérieur de la chaise, et l'emporta du côté du carrosse qui stationnait, nous le savons, dans la rue des Saints-Pères.

Les deux laquais couvraient sa retraite.

—Au secours !... au secours ! criait Jeanne d'une voix étouffée.

Mais rien ne répondait à son appel, rien que le rire insolent et ironique de son ravisseur.

Jeanne se sentit perdue.

(A CONTINUER.)

LA MINERVE

VENDREDI MATIN, 27 NOVEMBRE 1868.

Le *Pays* nous prie, dans notre intérêt, de soulever le moins souvent possible, la question de la confédération et des procédés qui ont eu pour résultat son adoption par les chambres canadiennes. Nous devons lui dire que nous n'avons pas les mêmes scrupules que lui. Loin de croire que le parti conservateur se soit compromis aussi gravement qu'il le dit, nous prétendons encore que la constitution a été respectée dans chacune de ses dispositions. C'est un point que nous avons souvent discuté, et sur lequel nous avons des convictions trop fortes pour qu'elles soit ébranlées par les jugements du *Pays*.

Quant aux opinions que M. Dorion avait du émettre sur l'opportunité et sur la possibilité de l'union de toutes les colonies, il est facile de s'en rendre compte en étudiant les paroles mêmes du chef du *Pays*. Elles sont assez claires et assez connues pour qu'il nous soit permis de ne pas les citer.

Mais ce n'est pas le plus difficile. Le *Pays* pose la question d'une autre manière : il repousse la confédération parce que tous les membres n'étaient pas désireux d'en faire partie. Cette remarque s'applique à la Nouvelle-Ecosse.

Remarquons en passant que la Nouvelle-Ecosse est seule à refuser d'entrer dans la confédération, si tant est que toute la province soit opposée à cette mesure. Le *Pays* n'a pas le droit de parler dans ce sens au nom du Bas-Canada, puisque les dernières élections ont laissé son parti dans une infime minorité. Il lui reste bien la faculté de dire que ce résultat est dû à la corruption, à l'escamotage politique, mais le public n'en croit pas un mot. Lui-même est certainement loin d'être persuadé que, sans l'union des provinces, "le règne du parti conservateur allait finir à toujours, noyé sous le mépris de tous ceux qui se respectent." Ce sont là des phrases à effet, très usitées sous l'ancien régime du *Pays* et qui se trouvent encore parmi ses vieux clichés ; il finira par s'en débarrasser, s'il prend garde à lui.

Mais revenons à la Nouvelle-Ecosse, puisque c'est dans cette Province que se joue le sort de la confédération.

Le *Pays* peut-il nier que la législature de la Nouvelle-Ecosse ait donné au projet d'union des colonies, un consentement libre, formel, indépendant, régulier, légal, constitutionnel ?

On dit que la Législature ne représentait pas l'opinion de la population. Cette opinion ne peut se manifester que d'une manière : par l'élection des députés, et le Parlement est le seul organe de la nation. Si les électeurs se sont trompés, à qui la faute ?

On ajoute que les élections subséquentes ont donné raison aux adversaires de l'Union ; c'est vrai dans une certaine mesure, mais doit-on dire que toute la population de la Nouvelle-Ecosse soit opposée à la Confédération ? On vient d'en avoir une preuve dans l'élection d'Inverness. M. Blanchard a été battu, à la grande joie du *Pays*, mais seulement par vingt-quatre voix ; et il avait contre lui toute l'influence du gouvernement, toute l'influence de ses anciens adversaires. Qu'on ajoute à cela que M. Millar, candidat unioniste aux Communes, avait été battu par 700 voix. Devra-t-on répéter que le parti séparatiste gagne chaque jour du terrain ?

Que la Nouvelle-Ecosse ne puisse pas donner encore une majorité en faveur de l'union des provinces, devons nous en être étonnés ? Devons nous rester persuadés qu'il en sera toujours ainsi ? Devons-nous désespérer de voir jamais cette province faire cause commune avec les colonies qui l'avoisinent ? Ne nous est-il pas permis de penser que prochainement l'union existera dans les esprits et dans les opinions comme elle existe aujourd'hui dans la constitution ?

Le *Pays* a coutume de nous renvoyer à l'exemple des Etats-Unis, chaque fois que nous différons d'opinions avec lui. C'est la contrée de ses prédilections, et c'est là qu'il est toujours prêt à rechercher ses modèles et ses enseignements. Il ne pourra pas refuser d'accepter les leçons que renferme l'histoire de nos voisins.

Croit-il que la Confédération Américaine se soit formée à l'unanimité, sans divisions, sans secousses, sans dangers ? Croit-il que tous les états aient, dès l'origine, accepté de plein contentement la constitution et le gouvernement fédéral ?

On peut juger de l'état des esprits par cette parole de Washington en 1786 : "Il y a dans tous les Etats, des matières inflammables qu'une étincelle pourrait allumer."

A peine la constitution de 1778 avait-elle été ratifiée par les divers états, que des défauts trop saillants indiquaient la nécessité d'une réforme radicale. Le pouvoir central était sous force, et tout à fait à la merci de n'importe laquelle des législatures locales.

En 1782, ce général donnait, comme *dernier ordre* à ses soldats, celui d'unir leurs efforts pour augmenter les pouvoirs de l'union, s'ils ne voulaient voir "l'honneur, la dignité, la justice du pays à jamais perdus."

Dès la même époque, les mêmes difficultés devinrent très sérieuses. La législature du New Jersey refusa de payer les droits de douane demandés par le Congrès, et l'opposition de New York marcha dans le même sens.

La discorde alla toujours en s'envenimant ; chaque état eut ses douanes, ses tarifs ; la Georgie entreprit la guerre contre les Sauvages pour son propre compte ; et les lois de navigation du New York, du New Jersey, de la Pensylvanie et du Maryland mirent les citoyens des autres états sur le même pied que les étrangers.

La banqueroute, l'anarchie, la misere, tous les maux inhérents aux temps de troubles et d'agitation, menaçaient en même temps les Etats-Unis. Dans le Massachusetts, un mouvement socialiste fut organisé qui mit non seulement le pouvoir, mais l'ordre social, sur le bord de la ruine. Cette insurrection eut jusqu'à quinze mille hommes sous ses drapeaux, et on fut obligé d'appeler les troupes pour disperser ces révolutionnaires.

Ce qu'il y avait peut être de plus dangereux encore, c'est qu'un parti considérable ne craignait pas d'applaudir à ces outrages. Jefferson, alors ambassadeur à Paris, avait l'audace d'écrire à ce sujet : "Dieu nous garde de rester jamais vingt ans sans une pareille insurrection !"

La Virginie, la première, donna le signal d'une réforme. Elle convoqua la convention d'Annapolis, où devait s'élaborer la nouvelle constitution, plus vigoureuse, plus centralisatrice que celle de 1778. Cinq états seulement répondirent à l'appel. Sur leur demande eut lieu la convention de Philadelphie qui se termina le 7 septembre 1787, par la signature, à l'unanimité des Etats présents, d'une série de réformes fondamentales. Mais cette nouvelle constitution ne fut adoptée par tous les législatures locales qu'en 1790. Et quel état fut le dernier à donner son adhésion ? Le Rhode Island, le plus petit ; à cette époque, il n'avait pas 70,000 habitants.

Pour motiver son opposition, il donnait absolument les raisons que nous trouvons dans les discours des oppositionnistes de la Nouvelle-Ecosse ; il avait peur de l'oppression ; il voulait conserver ses revenus ; il craignait d'être trop lourdement taxé.

L'histoire se répète. Partout nous trouvons les mêmes idées étroites, le même esprit de clocher, la largeur de vues proportionnelles à la grandeur des intérêts en jeu. Les petits états, les petites provinces, ont toujours plus de difficultés à s'élever aux considérations d'intérêt général et aux exigences d'une politique nationale.

L'Ile du Prince Edouard sera la dernière à donner son consentement à l'Acte d'Union des colonies, et pour les mêmes raisons qui ont retardé l'adhésion du Rhode-Island.

On peut avoir une idée de la diversité des sentiments qui existaient dans cette fameuse convention de Philadelphie, par cette parole d'un de ses membres :

"Il faut que le pays soit uni, disait le gouverneur Morris de New-York ; si l'on ne peut y arriver par la persuasion, l'épée s'en chargera."

On n'était pas disposé à reculer devant les moyens. On savait que les petits états se mettaient en antagonisme avec les grands, par leurs prétentions exagérées, et on ne voulait pas que la minorité l'emportât.

On n'avait pas, pour la centralisation, les craintes que manifeste le *Pays*. Le plus sera le mieux, disait Washington, en parlant des pouvoirs du Congrès.

Enfin on trouva un compromis, et la nouvelle constitution fut signée.

Dès l'année 1791, les comtés de l'Ouest de la Pensylvanie s'étaient coalisés pour empêcher la perception de l'accise. Après plusieurs voies de fait commises contre les officiers publics, et le désordre se propageant dans la Virginie et le Maryland, Washington fut obligé d'appeler les milices de la Virginie, du Maryland, du New-Jersey, de la Pensylvanie, pour mettre fin à ce commencement d'insurrection.

Que faisaient, au milieu de ce grand travail de l'opinion, les fondateurs de la République ? Ils travaillaient à concilier les esprits, à décourager les résistances inutiles et dangereuses, à rallier les indécis et les faibles. Ils savaient que leur œuvre n'était pas parfaite, mais au lieu de vouloir la détruire, ils cherchaient à la perfectionner.

Voilà l'exemple que le *Pays* devrait suivre, lui et les siens : et au lieu d'activer, de la part de la Nouvelle-Ecosse, une lutte qui doit être inutile pour elle ou extrêmement dangereuse pour nous, ils devraient travailler à ramener l'harmonie et la paix.

Le *Pays* dit qu'il ne renonce pas à l'espoir d'améliorer le système actuel. C'est une ambition très-légitime de sa part, et nous serons loin de lui contester ce droit ou ce devoir ; seulement nous devrons nous entendre sur les moyens.

Il ajoute qu'il ne peut "croire à la stabilité d'une association dont les membres regardent les articles du pacte comme onéreux, et déclarent ne les vouloir accepter jamais que sous la pression d'une force majeure." Il ne s'agit ici que de la Nouvelle-Ecosse, et le *Pays* a tort de parler au pluriel. Et qui nous conteste le droit de rallier la Nouvelle-Ecosse, par des mesures analogues à celles qui ont créé l'Union américaine, par une discussion indépendante et de bonne foi, par un juste respect de tous les intérêts, par une politique suffisamment libérale ?

Le *Pays* refuse de croire que le parti libéral ait jamais accepté le système actuel comme juste et parfait ; c'est fort possible ; d'ailleurs la perfection n'est pas dans les œuvres humaines, mais les chefs du parti libéral ont reconnu, pour le Canada, la nécessité d'un changement politique, et les avantages, en principe, d'une Confédération de toutes les Provinces. Le *Pays* ne peut pas nier cela.

Toute la discussion ne devrait plus se faire que sur les détails, puisque tous ont concédé le principe, puisque parmi les adversaires de l'union, il n'y a *pas un seul* homme de quelque position qui n'ait déclaré qu'il désirait la Confédération.

C'est sur ce terrain que veut aujourd'hui se placer M. Howe ; cette conduite est la seule rationnelle, pratique, patriotique. Ceux qui, aujourd'hui encore, demandent le rappel, ou ne savent pas à quelles conséquences ils s'exposent, ou travaillent en faveur de l'annexion.

INFORMATIONS.

Le London *Times* du 14 Novembre courant renferme ce qui suit à l'occasion de notre concitoyen le Dr. Mondelet et autres Messieurs de différents pays :

Suivent les noms des Messieurs qui ont subi leurs examens sur la science et la pratique de la médecine, et ont leur certificats leur permettant de pratiquer jeudi, 12 Novembre : William Henry Mondelet, M.D., de l'Université McGill, Montréal, Province de Québec, Canada, (St. Thomas Hospital, London).

—

On connait maintenant les chiffres officiels du vote du 3 Novembre dans toute l'Union.

Voici quelles sont les majorités données aux candidats dans les divers Etats :

MAJORITÉS POUR GRANT.

Maine	27,721	Minnesota	15,549
New-Hampshire	7,154	Iowa	52,000
Massachusetts	77,276	Nebraska	4,000
Rhode-Island	6,455	Tennesse	30,000
Connecticut	3,043	Californie	500
Vermont	32,122	Nevada	1,000
Pennsylvanie	28,898	Missouri	21,328
Virginie occidentale	8,000	Kansas	18,000
Ohio	41,190	Caroline du Nord	8,000
Indiana	10,146	Caroline du Sud	17,679
Illinois	51,150	Arkansas	2,000
Michigan	31,000	Alabama	4,280
Wisconsin	15,500	Floride	(législature)
		Total pour Grant	513,990

MAJORITES POUR SEYMOUR.

New-York	9,146	Delaware	2,500
New Jersey	2,880	Orégo	200
Georgie	45,283	Maryland	31,409
Kentucky	67,000	Louisiane	55,190
		Total pour Seymour	213,588

RECAPITULATION.

	majorités.
Pour Grant	513,990
Pour Seymour	213,588
Majorité réelle	300,402

—

Nous apprenons de bonne source que M. A. B. Routhier va décidément briguer les suffrages du comté de Kamouraska pour la Chambre des Communes. Tous ceux qui connaissent quelque peu le comté s'accorde à dire que M. Routhier a toutes les chances possibles de succès, et ce succès il le mérite en tout point.—*Courrier du Canada*.

***

Un canadien français de East Rutland Vermont, M. Noel Fournier, vient de faire don à Monseigneur de Burlington d'une pièce de terre de 400 pieds de longueur sur 200 de largeur, afin de construire sur cet emplacement une église canadienne. Cet acte de générosité donne une idée des sacrifices que nos frères sont décidés à s'imposer, afin de se procurer les secours religieux dont ils sentent tant le besoin. Le Révérend G. N. Caissy, natif de Sorel et ancien élève du collège de St. Hyacinthe en est pasteur ; mais malheureusement ayant à desservir Brandon, le lieu de sa résidence, Pittsford et Orwell qui possèdent aussi une église, il lui est impossible de correspondre entièrement à tant de zèle et de les visiter le dimanche. Le fait seul, que la présence momentanée parmi eux d'un prêtre de leur nation a suffi pour leur inspirer, en quelques semaines seulement, tant de dévouement, est une nouvelle preuve que les canadiens des Etats n'attendent que nos missionnaires pour se mettre à l'œuvre. Le mouvement est donné il ne nous manque que des hommes pour le continuer, l'augmenter et le diriger. Nous espérons toujours que la Providence nous en enverra.—*Protecteur Canadien*.

—

Une dépêche de Rome apprend que le Pape a mis son médecin en chef à la disposition de Fuad pacha. L'ancien grand-visir sentant son mal empirer durant son trajet de Naples à Pise, s'est vu obligé de s'arrêter à Rome.

La perte de Fuad pacha serait vivement ressentie en Orient comme en France. Fuad est l'homme d'Etat le plus éminent de la Turquie, et la diplomatie française, dans maintes circonstances, s'est plu à rendre hommage à la hauteur de ses vues politiques.

—

Le correspondant de l'*Indépendance* prétend avoir découvert le programme des *néo-catholiques* et des carlistes. Voici textuellement ce que rapporte ce correspondant :

« Les néo-catholiques et les carlistes tiennent de nombreuses réunions et ne dissimulent plus leurs projets ; ils viennent de prendre les résolutions suivantes :

« Dans l'espérance de voir la république provoquer en Espagne l'anarchie, laquelle pourrait favoriser la cause de don Carlos, ils voteront pour les candidats républicains.

« Une fois la république proclamée, ils lanceront leurs agents partout pour fomenter l'agitation et l'émeute ; enfin, quand le moment sera venu, ils prendront les armes ouvertement, tandis que don Carlos viendrait en Navarre, où ses pertisans sont plus nombreux qu'ailleurs.

« Dans une des dernières réunions, on a lu une lettre de M. Ceballos, ancien secrétaire de l'impératrice et actuellement secrétaire de don Carlos, dans laquelle il est dit expressément que l'empereur fera, pour favoriser cette cause, tout ce que la prudence lui permettra de faire ; qu'il laissera libre la frontière des Pyrénées et mettra à la disposition des carlistes une somme de 100 millions de francs. Cet appui ferait défaut à ces derniers dans le seul cas où le roi don Fernando de Portugal reviendrait sur son refus d'accepter la couronne d'Espagne.

« On ajoute qu'à Paris on confectionne en toute hâte des uniformes pour les régiments carlistes.

« Les partisans de don Carlos résidant à Gibraltar se réunissent chez l'Evêque catholique de cette ville. »

Une Physionomie.

On lit dans le *Pays* :

Tous ceux qui habitent Montréal ont eu l'occasion de rencontrer au moins une fois le personnage que nous allons essayer d'esquisser.

Presque tous les jours, entre une et deux heures de l'après-midi, on peut voir passer dans la Grande rue St. Jacque, un jeune homme de taille moyenne, aux formes un peu grêles et dont le pas calme, mesuré, contraste avec l'allure pressée des gens d'affaires qui le coudaient.

Tout de noir vêtu, emprisonné dans une redingote ordinairement serrée à la taille, l'œil vague, la tête haute, le visage à demi souriant, il semble rêver en marchant et comme tendre l'oreille à quelque bruit saisissable pour lui seul : ses cheveux frisés d'un blon ardent, sa légère moustache et la paire de lunettes d'or à fine monture sous laquelle s'abritent deux yeux gris, complètent le portrait de notre inconnu.

A voir le calme de ses traits, le demi sourire qui entr'ouve ses lèvres, le peu d'attention qu'il donne à la foule, on sent que l'homme doit être sous l'obsession d'une forte pensée intérieure ; en effet, il semble prêter l'oreille à une mélodie aérienne, et il écoute le chant de la muse, l'inspiration ; il compose en marchant ; car notre promeneur original n'est autre qu'un musicien compositeur : M. Mayerhofer, organiste, professeur de piano, et l'organisateur du concert du 28 courant.

Rien de curieux et d'instructif comme la vie de M. Mayerhofer : c'est une sorte d'Odyssée intéressante où se décèle au début le feu sacré de l'art, et où se montre ensuite sans fléchir la vocation de l'artiste.

M. Mayerhofer, ainsi que l'indique son nom, est allemand. Né aux environs de Vienne, (Autriche) il appartient à une de ces anciennes familles nobles dont les titres remontent à l'époque des invasions de l'antique Germanie. Ainsi, la sienne tire son nom d'un glorieux fait d'armes accompli par un de ses ancêtres, lors de l'occupation romaine, et qui sous les ordres du célèbre Arminius, contribua à l'anéantissement des malheureuses légions de Varrus.

Elevé à Vienne, sa famille le destinait à la carrière militaire, mais notre adolescent montra de bonne heure plus de goût pour les œuvres de Mozart ou de Beethoven que d'admiration pour celles de Jomini ou de Fréderic II. Ses parents virent avec effroi ce goût se développer, espérant du temps le remède à cette passion musicale. Heureusement il n'en fut point comme ils le désiraient, et un évènement inattendu décida à jamais de l'avenir de notre fils de famille.

En 1859, le Grand Duc de Toscane, dépossédé de ses Etats, veuf de sa couronne, et cherchant une retraite convenable où il put vivre en paix, s'en vint habiter un château aux environs de Vöslau, ville natale de notre héros.

L'Empereur d'Autriche François II, étant un jour venu visiter son hôte illustre, on donna à cette occasion une fête musicale dans laquelle notre jeune homme, alors en vacances, joua aux grands applaudissements de l'illustre auditoire, *La Brise de Mai*, solo pour piano.

Emerveillé de son talent, frappé de sa physionomie intéressante, l'Empereur s'approcha familièrement du jeune collégien, et le pria de lui demander une faveur, qu'il y serait fait droit aussitôt. Sans s'intimider, notre jeune homme dit qu'il ne désirait qu'une chose : avoir le meilleur professeur de musique de l'Empire.

Sa Majesté sourit, appela un de ses chambellants qui prit note sur un carnet, et le lendemain le maître de chapelle de l'Empereur donnait sa première leçon à M. Mayerhofer.

Tout alla bien pendant quelque temps ; mais le père qui nourrissait d'autres vues sur l'avenir de son fils, trouva moyen de faire cesser les leçons. Notre jeune homme, mis en goût par l'enseignement d'un maître, résista aux volontés paternelles, puis un beau jour, quittant la maison sans rien dire, partit pour l'Amérique, pauvre d'argent, mais riche d'illusions et d'espérances.

Raconter les mécomptes qu'il éprouva sur cette terre serait répeter une histoire bien connue. Nous nous bornerons à dire qu'ignorant la langue, sans protection, il ne trouva rien de mieux que de s'engager comme soldat dans l'armée des Etats-Unis. C'était au moment de la guerre civile, l'abolition de l'esclavage, cause de cette lutte gigantesque, enflamma la vive imagination de notre artiste, il fit la campagne et assista en qualité de trompette de l'état-major à trois des plus terribles journées de cette longue guerre : Fredericksburg, Chancellorsville est Getisburg.

La guerre finie, M. Mayerhofer, parcourut le Haut-Canada, donnant quelques concerts, puis vint enfin se fixer à Montreal où il réside depuis quatre ans. Il s'intitula professeur sans avoir jamais enseigné et sans même connaître l'anglais, car le régiment dans lequel il avait servi se composait entièrement de ses compatriotes.

M. Mayerhofer se mit courageusement à l'œuvre, apprit l'anglais en professant, se perfectionna comme artiste exécutant tandis qu'il se livrait à la composition durant ses rares heures de loisirs.

Aujourd'hui, professeur très-connu, compositeur estimé, organiste de l'église Anabaptiste, il a atteint ce qu'il avait rêvé, l'indépendance dans une carrière répondant à ses goûts.

Artiste original, le jeu de M. Mayerhofer possède un charme étrange, inexprimable, et tenant surtout aux études solitaires qu'il a faites. C'est un mélange de douceur et de force, de mollesse et d'énergie dont rien ne peut donner une idée exacte ; il faut l'entendre. M. Mayerhofer, qui, jusqu'ici, s'est borné à jouer quelques morceaux dans près de 60 concerts, où il aidait à des confrères, se fera réellement connaître au public le 28 courant ; ce sera une révélation. E. Mayerhofer tirera de l'ombre tous ces morceaux originaux qui attendent impatiemment dans leurs cartons la cérémonie de leur baptême.

Et, dorénavant, lorsque les passants verront flâner ce jeune homme blond et légèrement flegmatique dans la Grande rue St. Jacques, ils reconnaitront aisément, grâce à cette description et aux souvenirs du prochain concert, un des musiciens poètes de notre ville, M. Mayerhofer.

CHRONIQUE D'OTTAWA.

J'espère que mes lecteurs (que Dieu conserve !) ne s'étonneront point si j'éprouve aujourd'hui, vingt-quatre novembre, le besoin de leur faire assavoir de mes nouvelles, qui sont très bonnes, Dieu merci !

J'appartiens au sexe trois fois laid qui produit les avocats et les perruquiers, mais je suis assez au fait des usages de mon siècle pour savoir qu'aujourd'hui se passe sous bien des crânes, une petite révolution, qui ne comporte ni fusillades, ni noyades, ni pronunciamentos, mais qui n'en possède pas moins un profond enseignement pour les observateurs de la comédie humaine.

Il est clair comme un beau soleil de juin que la journée de la Ste. Catherine est particulièrement désagréable au sexe qui fournit à la société conjugale les bonnes mères de famille, les coquettes et les vieilles filles. Et pourtant, voyez la dissimulation de ces aimables gens à corsets. Ce soir, elles auront le sourire aux lèvres. Elles auront fait une jolie toilette, pour vous donner à penser que leur cœur déborde de gaieté quand elles ont peut-être la mort dans l'âme, en songeant qu'elles ont vingt-cinq ans, et qu'elles n'ont pas encore franchi le rubicon du mariage.

⁂

Ah ! les femmes ! on ne sait jamais au juste le fond de leur pensée. Quand elles sautillent le quadrille, on les croit heureuses, et souvent elles sont bourrées d'inquiétudes et d'ennuis.

Les temps sont durs ; les ménages coûtent les yeux de la tête à s'apporter. Les jeunes beaux s'abstiennent, faute de moyens. Les joyeuses années de la jeunesse se consument en espoirs inutiles. La coiffe de Ste. Catherine arrive, non pas de chez la modiste, celle-là, mais bel et bien du contrôleur général des années, bureaucrate indépendant et intègre, auquel on ne cache rien.

Il sait bien, ce fonctionnaire sans émoluments, que la pauvre enfant qui insinue adroitement à son amoureux qu'elle est encore dans ses vingt-deux ans, en possède vingt-cinq, vingt-six ou vingt-sept, et que sa défroque de jeune fille pend déjà au clou de Ste. Catherine, qui ne rend jamais ce qu'on lui donne.

⁂

J'exagère peut-être. Il y a sans doute des demoiselles qui sont encore jeune filles à vingt sept ans. Mais pourtant, je crois avoir constaté qu'on vieillit très vite de vingt à trente ans, dans le département de nos sœurs. Imaginez donc qu'elles ont toutes ou presque toutes leur premier amour avant vingt ans.

Quelle série de déceptions jusqu'à trente ! Quelle dépense de sentiments ! quels frais de toilette, de sourire et de coquetterie ! quelle longue suite de battements de cœur ! quelle perte de soupirs ! quel amas de ruines de tout genre, entassement de chagrins, de rêves et d'espérances déçues, d'aspirations trompées, et d'idéal ramené au terre-à-terre de la réalité.

⁂

Dans ce cœur qui a tant palpité ; que de larmes se sont enfouies, que de tendres désirs ont trouvé leur tombeau ! L'ennui et la fièvre l'ont habité bien souvent, ce pauvre vâse d'émotions, où les amours malheureux jettent l'amertume et le désespoir.

L'ennui et la fièvre :

L'une au teint blême, au cœur de lièvre,
C'est la Fièvre ;
L'autre est l'insomnie aux grands geux
Ennuyeux.

Oh ! tout cela gaspille la jeunesse, allez. Je sais bien que le poëte a dit..............

Au cœur on n'a jamais de rides.
Le cœur est toujours jeune et peut toujours saigner.

Mais le sang ne coule point sans laisser de traces. Le sillon qu'il creuse n'amène peut-être pas de rides, mais il déteint sur la gaieté, il décolore les joues, il afflige le tempérament.

⁂

Mais d'où vient donc qu'on ne peut toucher à ce pauvre cœur humain, sans être de suite atteint d'une sombre mélancolie. Il me semblait en commençant que j'allais mettre une gaieté folle dans ma causerie de la Ste. Catherine, et j'ai l'air de revenir d'un concert bourré d'applaudissements.

C'est vrai, l'examen des questions de sentiments attriste plutôt qu'il n'égaie. Voyez donc les vers tristes qu'il a inspirés à Musset, ce pauvre malade de l'amour.

Oui, femmes, quoi qu'on puisse dire,
Vous avez le fatal pouvoir
De nous jeter par un sourire
Dans l'ivresse ou le désespoir.

Oui, deux mots, le silence même,
Un regard distrait ou moqueur,
Peuvent donner à qui vous aime
Un coup de poignard dans le cœur.

Oui, votre orgueuil doit être immense,
Car, grâce à notre lâcheté,
Rien n'égale votre puissance,
Sinon votre fragilité,

Mais toute puissance sur terre
Meurt, quand l'abus en est trop grand,
Et qui sait souffrir et se taire,
S'éloigne de vous en pleurant.

Quel que soit le mal qu'il endure,
Son triste rôle est le plus beau.
J'aime encore mieux notre torture
Que votre métier de bourreau.

⁂

C'est la contre-partie des tristes réflexions que m'inspirait plus haut la fête de Ste. Catherine, à propos des pauvres filles qui ne trouvent pas d'épouseurs avant la trentaine.

Musset, qui souffrait, jette des anathèmes au beau-sexe, et n'a de compassion que pour nous. Il y a là exagération et injustice ; si nous souffrons de l'amour, de ses déceptions, de ses défections, de ses anxiétés, de ses abandons, de ses amertumes et de ses lâchetés, pense-t-on qu'il n'y a de victimes que dans nos rangs ?

Les femmes aiment autant, quelquefois plus que nous. Pourquoi leur refuserait-on la vertu de la souffrance ? Pourquoi n'accorderait-on pas une légitime compassion, et une sincère admiration à cette vertu, lorsqu'elle est portée avec résignation ?

⁂

Je lis dans une correspondance envoyée des Etats-Unis au *Pays* de Montréal :

—« Nous comprenons que nous ne sommes pas venus vivre aux Etats-Unis pour nous *emmailoter dans l'idée tory*. »

Je n'avais jamais cru précisément qu'un canadien émigré aux Etats-Unis écrivit à sa femme, après un séjour au-delà des lignes :

> Ma chère Anastasie,—Je suis à l'heure qu'il est à engranger mon sarrasin ; j'espère qu'en janvier je serai complètement *emmailloté dans l'idée tory*. Prépare les enfants à venir me rejoindre avec toi, au commencement de Février. Car tu comprends qu'il faut que vous portiez tous le *maillot tory*, qui est très-chaud.
>
> Tout à toi,
>
> CÉLESTIN TOUPINET.

Mais enfin, je ne suis pas fâché d'apprendre par le canal du *Pays* que ce n'est pas du tout de cette façon que les choses se passent aux Etats-Unis.

Arrivez donc dans une soirée dansante *emmailloté dans l'idée tory*. L'hilarité serait générale. J'aime encore mieux l'habit à queue et les femmes maigres décolletées.

⁂

Je vous recommande le style de l'affiche ci-dessous, importée d'Halifax, par l'un des steamers de la ligne américaine :

> AUX MILICIENS DE YARMOUTH !
>
> Les officiers d'Ottawa ont autorisé que les officiers de milice de la Nouvelle-Ecosse offriraient une piastre le jour, à tous les miliciens qui veulent se présenter à discipliner, avant premier d'otobre.
>
> Puis qu'il n'y a pas une loi qui peut les forcer à se discipliner avant cette fois, on a inventé ce projet pour que les hommes soyent disposés de s'enrôler "volontaires et soldats de Canada."
>
> Gardez-vous de cette piége ! N'écoutez pas aux persuasions des officiers de la fédération !!
>
> THOMAS KILLAN,
> J. K. RYERSON.
>
> Yarmouth, le 22 juillet.

On me passerait M. Annand et tous les *repealers* à travers le corps que je rirais encore comme un fou en contemplant cette adorable confusion du masculin et du féminin.

Gardez-vous de *cette* piège ? Ah ! M. Rillan, ah ! M. Ryerson, c'est vous qui y tombez dans *la* piège.

Tenez, *cette* piège est l'un des plus beaux jours de ma vie.

Soldats *de* Canada, évitez *cette* piège, mais pratiquez la grammaire. La grammaire a du bon, on n'en a jamais trop.

Si vous voulez *écouter à mes persuasions*, chers MM. Rillan et Ryerson, vous vous *présenterez à discipliner*, un Lhomond à la main, au lieu d'une carabine.

Du reste, ces MM. ont exercé un tel empire sur leurs concitoyens, que plus de cinq mille d'entre eux se sont faits volontairement soldats *de* Canada, en fesant l'exercice comme un seul homme, et que mille autres l'auraient fait, si la saison n'avait pas été aussi avancée.

CARLE TOM.

Menaces contre Rome.

On lit dans la *Correspondance de Rome* :

« Nous recevons de Florence une communication dont nous ne saurions nous dissimuler l'importance. Notre correspondant, à qui nous laissons d'ailleurs la responsabilité de cette communication, écrit :

« Ne vous laissez pas tromper par les révolutionnaires modérés de France et d'Italie ; c'est à la suite d'ordres que vous pouvez facilement qualifier, que leurs organes, tels que l'*Agence Havas* et l'*Opinione*, présentent la situation générale comme favorable et exempte de dangers pour le Saint-Siége.

« La vérité est que les mazziniens préparent dans l'ombre un mouvement républicain formidable, auquel le Roi, qui est prévenu, ne peut se soustraire que par un coup politique, et non point par un coup d'Etat.

« Un personnage que vous devinerez facilement (M. Hattazzi, sans doute) a dirigé Victor Emmanuel, lequel, pour me servir des expressions mêmes de ce personnage, a obtenu en dehors du sacristain Menabrea, l'assentiment et le concours de la Prusse et de la Russie dans la sommation qu'il ne tardera pas à faire à la France de retirer ses troupes du territoire pontifical.

« La visite de Sa Sainteté aux soldats français à Civitâ-Vecchia, le discours si net du général Dumont, ainsi que la réponse de Pie IX, ont mis le comble à la rage de la Révolution.

« Le Roi se jetera donc tête baissée dans l'abime. Son discours pour la réouverture du Parlement est déjà fait et se résume en ceci : —*Evacuation des Français ; annexion de Rome à tout prix ; abdication, si son peuple n'est pas avec lui.* »

Il y a une réponse à cela, et notre correspondant la fait lui-même :

« Une sommation, une menace de l'Italie, un geste, amèneraient aussitôt un débarquement de la France à Gênes, à Livournes, à Naples, à Ancône, et les Alpes seraient franchies en quelques heures. Le gouvernement de Florence y songera à deux fois ; car il ne peut s'aveugler au point de croire que la présence du drapeau de la France sur les territoires usurpés par la Révolution n'amènerait pas une réaction formidable. »

L'AFFAIRE BAUDIN.

Une question brûlante vient de se reveiller en France, le coup d'état du 2 décembre. La lutte est engagée. L'opposition semble décidée à tout remettre en cause et de son côté le gouvernement exerce une rigueur remarquable. Nous allons remonter à l'origine même de la difficulté.

On lit dans le *Gaulois* du 1er novembre :

On avait annoncé pour aujourd'hui une manifestation au cimetière Montmartre ; elle n'aura sans doute pas lieu, car les précautions sont prises pour empêcher tout rassemblement. A l'heure où nous mettons sous presse, le cimetière a conservé sa physionomie accoutumée, on y rencontre des gardes municipaux et des sergents de ville.

Devant la porte principale, stationne une compagnie de gardes de Paris, avec deux brigades d'agents commandés par un capitaine et par deux officiers de paix. Les faisceaux sont formés sur la butte à droite : quelques curieux, des veuves et des orphelins, des flâneurs, rien de bruyant. Tel est l'aspect général.

On lit dans le *Journal de Paris* du lendemain :

A ces renseignements de la première heure nous pouvons joindre ceux-ci, d'après ce que nous avons vu nous-mêmes, et les renseignements divers que nous avons recueillis.

A deux heures, la foule a commencé à abonder, les sergents de ville et les gardes municipaux avaient disparus, ils étaient remplacés par des agents en bourgeois, qui se contentaient de prendre des notes et de les transmettre aux officiers de paix installés dans un petit bâtiment à la porte du cimetière ; bien évidemment il y a eu contre-ordre, et au dernier moment on s'est décidé—et c'était le plus sage—à laisser dire et à laisser faire. Entre trois et quatre heures, la démonstration s'est réellement dessinées. Il pouvait y avoir trois mille personnes dans le cimetière, nombre de ceux qui étaient venus sur la tombe de Godefroid Gavaignac étaient pourtant partis croyant que le corps du représentant Baudin, tué sur les barricades, le 3 décembre 1851, d'après un bruit qui avait couru, n'était plus dans le cimetière depuis quelques années. Sans exagérer, on peut estimer à douze cents le nombre des couronnes déposées sur le tombeau de Godefroid Cavaignac. Sa statue disparaissait absolument sous les immortelles, ainsi que la pierre contiguë où sont enterrés les membres de sa famille. A quatre heures, un jeune homme a lu quelques vers, qui ont été très applaudis.

On a prononcé le cri de Vive Cavaignac, même celui de Vive la République, mais fort peu. Déjà la manifestation avait suivi un autre cours, et l'on était allé sur la tombe de Baudin, qu'on avait fini par découvrir dans une allée déserte. C'est une simple pierre, entourée d'une grille très modeste, la pierre porte cette simple inscription :

BAUDIN

Mort représentant du peuple, le 3 décembre 1851.

En quelques minutes, on apporta de nombreuses couronnes ; à 4½, il y avait à peu près quatre ou cinq cents personnes, lorsque, un assistant que nous ne nommerons point, prononça quelques paroles très émues et très simples, qui furent saluées de plusieurs cris de : Vive la république !

Après est venu un inconnu, dont nous ne pouvons reproduire le discours, quoiqu'il ait été textuellement recueilli par plusieurs personnes. Il a terminé en criant aussi : Vive la République ! cri qui fut répété avec énergie par environ trois cents voix. A cinq heures on se dispersait.

Nous avons remarqué dans l'assistance, et parmi les plus recueillis, MM. Etienne Arago, rédacteur de l'*Avenir national*, Dreo, Clamagaran, Castagnary, rédacteur du *Siècle*, Jules Labbe, de l'*Opinion nationale*, Louis Ulbach, Vallès, Greppo, Tony Revillon, Quentin, Leclanché, Frédéric Morin, Fermé, Luzarches, Humbert, Casse, Ulrick de Fonvielle, Jules Lermina, George Sauton, secrétaire de la *Lanterne*, A. De Rolland, Eugène Ténot, Albert Brun.

Nous avons également aperçu M. Emile de Girardin, qui n'a fait qu'une courte apparition. M. de Girardin, qui était venu au cimetière pour remplir un devoir paternel et visiter la tombe de sa fille avait l'air fort ému ; il a été tout à coup entouré par une quarantaine de personnes qui l'ont prié de prononcer quelques paroles sur la tombe de Baudin. Cette demande a paru le surprendre et l'embarrasser beaucoup. Il a allégué qu'il n'avait pas de mandat et il a fini par refuser.

—

L'inconnu qui a parlé, est un jeune homme à l'air convaincu et hardi. Il a débuté ainsi : « Ce que nous sommes venus faire ici, citoyens, vous le savez. Nous sommes venus rendre un pieux devoir au représentant Baudin... » Ici son langage a commencé à devenir énergique. Il a fait allusion à un avenir, selon lui, prochain. Il a conclu sa courte harangue en disant : « Si quelque agent (il a employé un autre mot) me demande mon nom, je lui dirai que je m'appelle *peuple et jeunesse*. Si cela ne suffit pas, voici une carte que je tiens prête : je la lui donnerai. » (Le terme dont il s'est servi a été moins parlementaire.) Puis il est rentré d'un pas calme et tranquille dans la foule où il s'est perdu.

—

C'est alors que des journaux ont ouvert une souscription pour élever un monument à Baudin. Le gouvernement s'en est ému et a fait poursuivre ces journaux.

A ce propos, on lit dans le *Gaulois* :

Le gouvernement aurait en mains les preuves d'une conspiration étendue, employant tous les moyens pour combattre l'Empire, appelant à son aide tous les éléments de désordre et d'hostilité : la presse, les réunions publiques, les manifestations ; utilisant pour son œuvre les anciens partis, les vieilles rancunes, les libéralismes de fraiche date, en un mot travaillant à un but avoué, le renversement de l'ordre de choses établi.

Il ne s'agirait pas seulement d'une souscription publique, prétexte et mot d'ordre, mais d'un véritable complot dont les principaux chefs seraient connus, les complices dévoilés, les manœuvres mises à jour.

La loi de sûreté générale ne tarderait pas à être appliquée dans toute sa rigueur ; le pouvoir serait résolu à se montrer très-énergique. Il ne reculerait pas devant les menaces de ses adversaires. Il prouverait aux partis hostiles qu'il est fort, et à ses partisans qu'il veille au repos public.

On ne comprendrait la presse dans ces sévérités exceptionnelles, que si elle se prête à l'excitation des passions dangereuses qu'on cherche à réprimer. Elle resterait libre de discuter, dans la liberté calme qui convient aux grands intérêts et aux graves questions, les théories ou les actes, sans exciter d'inutiles orages.

Cette note réussira-t-elle a atténuer l'effet produit à Paris, par la lettre suivante de M. Berryer :

« Monsieur le rédacteur,

« Le 2 Décembre 1851, j'ai provoqué et obtenu de l'Assemblée nationale, réunie à la mairie du 10ème arrondissement, un décret de déchéance et de mise hors la loi du président de la République, convoquant les citoyens à la résistance contre la violation des lois dont le président se rendait coupable.

« Ce décret a été rendu aussi public, dans Paris, qu'il a été possible.

« Mon collègue, M. Baudin, a énergiquement obéi aux ordres de l'Assemblée ; il en a été victime, et je me sens obligé de prendre part à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument expiatoire sur sa tombe.

« Veuillez accepter mon offrande et agréer en même temps, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« BERRYER.

« Paris, le 11 Novembre 1868. »

Les Fêtes de Campagne.

Tous les ans la cour de France consacre quelques mois à recevoir la noblesse française en villégiature.

Il y a trois ou quatre séries d'invités ; chaque série se compose d'une centaine et elles se succèdent à intervalles réguliers. Ces invités vont passer quinze jours à la résidence royale de Compiègne et là on s'y amuse de mille manières. Nous trouvons les détails suivants dans le *Figaro* :

« Aujourd'hui, à 2 heures et demie la cour quittera le château de Soint-Cloud pour se rendre en villégiature à Compiègne. Le train impérial, commandé spécialement à cet effet, suivra le chemin de fer de Versailles jusqu'à Courbevoie où il prendra le railway de ceinture qui le mènera à la ligne droite du Nord pour arriver à cinq heures à Compiègne.

« Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer qu'il n'y aura aucune ligne de troupes rangées sur le passage du train.

⁂

« Les personnes de la suite qui prendront place dans le train impérial sont :

Le comte de Rayneval, chambellan de l'Empereur ; le duc Tascher de la Pagérie et le marquis de Lagrange, chambellans de l'Impératrice ; le général Frossard, gouverneur du Prince Impérial ; le général Lepic, aide de camp de l'Empereur ; les capitaines Seguin de la Salle et Eepp, ses officiers d'ordonnance, le comte de Lignsville, aide de camp du Prince Impérial ; MM. Davillier et Bachon, écuyers ; la comtesse de la Bédoyère, dame d'honneur de l'Impératrice et mesdemoiselles de Lermina et Marion, ses demoiselles d'honneur.

⁂

« Tout est prêt au château depuis hier, et les grands appartements, comme les chambres, sont préparés pour recevoir une série d'invités plus nombreux que jamais.

Il y aura quatre séries de cent invités chacune en moyenne.

Les cent-gardes sont déjà installés depuis deux jours, ainsi que les équipages qui ont été envoyés de Saint-Cloud. Il y aura environ, dans les écuries impériales, trois cents chevaux, tant pour le service des invités que pour celui des invitées. Ils se divisent ainsi : cent chevaux de poste ; quarante chevaux pour l'Empereur et sa suite ; vingt pour l'Impératrice, vingt pour le Prince Impérial, et cent chevaux de selle pour les invités.

Le service sera fait par un bataillon du 3e régiment de grenadiers, sous le commandement du colonel Labastide.

⁂

« Les cent huit invités de la première série arriveront lundi. Le train quittera Paris à deux heures.

« Chaque série comptera au nombre de ses invités deux élèves de l'Ecole de droit, deux élèves de l'Ecole de médecine, deux élèves de l'Ecole polytechnique et deux Saint-Cyriens. »

JURISPRUDENCE.

COUR SUPÉRIEURE.

Présent :—L'Hon. M. le juge Torrance.

J. B. Rolland, Demandeur vs J. B. B. Guilbault, Défendeur.

Lors de l'institution de cette action, savoir le 6 octobre 1868, le Défendeur était endetté envers le Demandeur en une somme de cent quatre-vingt dollars.

Le Demandeur ayant été informé et ayant raison de croire que le Défendeur se disposait à laisser le Canada, Province de Québec, et qu'il cachait et vendait ses effets dans le but de frauder ses créanciers en général et le Demandeur en particulier, demanda contre le Défendeur le bénéfice d'un mandat de prise de corps. *Bref de capias ad respondendum*. A l'appui de cette demande, le Demandeur produisait son *affidavit* dans lequel il alléguait : que le Défendeur lui était endetté en une somme excédant quarante piastres, savoir : une somme de cent quatre-vingt piastres.

Qu'il était informé d'une manière croyable que le Défendeur devait immédiatement laisser la Province de Québec, et qu'il disposait de ses biens dans but de frauder ses créanciers en général et le Demandeur en particulier.

Que sans le bénéfice d'un Bref de *capias ad respondendum* il serait privé de son recours contre le dit Défendeur.

Le défendeur fit motion que le Bref de Copias ad respondendum, émané en cette cause fut annulé et mis au néant, et ce vu l'insuffisance complète de l'affidavit produit en cette cause.

La Cour considérant que le demandeur dans son *affidavit*, n'expliquait pas quelle était la nature de la dette qu'il réclamait du défendeur ainsi que la loi l'exige, accorda la motion du défendeur et annulla le dit bref de *capias ad respondendum*.

—

COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN RÉVISION.

Présents :—Les Hons. Juges Mondelet, Berthelot et Mackey.

Desjardins vs Fréchette—Jugement de la Cour inférieure confirmé.

Mathews vs la Corporation de Montréal—Jugement de la Cour inférieure confirmé.

Lagarde vs Lebœuf—Jugement de la Cour inférieure confirmé. L'Hon. Juge Mondelet, dissident.

McGarvan vs Cusack—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

Hart vs Bellerose—Jugement de la Cour Inférieure renversé et revisé, jugement pour dix dollars de dommages.

Greene vs Morse—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

Bannan vs Granbois—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

Michaels et al vs Ryan—Jugement de la Cour Inférieure confirmé, l'Hon. Juge MacKay dissident.

Doutre vs Elridge—Jugement de la Cour Inférieure renversé, action du demandeur déboutée avec dépens dans les deux Cours.

Côté et ux vs Marcille et Marcille, opposant, et Côté et ux, contestants—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

Gagnier vs Les Commissaires d'Ecoles pour la Municipalité Ste. Martine—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

Ouimet vs Ouimet—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

Crébassa vs Allard, père, et al—Jugement de la Cour Inférieure confirmé, l'Hon. Juge Mondelet dissident.

Ellison vs Brigham—Jugement de la Cour Inférieure en partie renversé, jugement en faveur du demandeur pour $150 avec intérêt du 19 mars 1864 et les frais contre le défendeur dans les deux Cours.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

INSPECTION DE LA PRISON.—Hier, Leurs Honneurs les Juges Monk et Coursol, M. le shérif Bouthillier et les docteurs Beaubien et Boyer, se sont rendus à la prison pour faire l'inspection ordinaire. Onze détenus furent examinés, dont 7 femmes et 4 hommes. Sur les onze malheureux, huit furent envoyés à Beauport comme aliénés.

LAC ST. PIERRE.—La profondeur de l'eau sur les battures était hier de 11 pieds 6 pouces.

NAVIGATION.—Décidément la navigation tire à sa fin. Tous les jours notre port est déserté par quelques nouveaux vaisseaux et perd de son activité. Tous les vapeurs de marché sont partis et le *Québec* et le *Montréal* ont eux-mêmes abandonné leur ligne pour leurs quartiers d'hiver. La clôture aussi soudaine des communications par eau est très dommageable à la ville en ce qu'elle coupe trop tôt l'approvisionnement du bois qui a déjà éprouvé une hausse de 25 à 50 centins par corde.

LE CLUB DES PATINEURS VICTORIA.—Les membres du club se sont réunis hier pour la reddition des comptes de l'année écoulée. Les dépenses sont de $4,387.44, tandis que les recettes se montent à $6,475.55. On a payé avec la balance un dividende de 10 par cent aux actionnaires, et le trésorier a encore en main une balance de $1,542.03.

MORT ACCIDENTELLE.—Avant hier soir, un vieillard du nom de Labbé, demeurant au no. 40, rue St. Henri, s'est tué en tombant du haut d'un escalier qui conduit de sa demeure dans la rue. Cet infortuné vieillard laisse deux filles. Il était parfaitement sobre lorsqu'il est tombé. Le coroner averti, assembla un jury, et l'on rendit de suite un verdict de "mort accidentelle."

VENTE DE BOISSON SANS LICENCE.—Hier matin le magistrat de police a condamné à $50 d'amende une femme du nom d'Adèle Lamontagne, no. 113, rue Sanguinet, pour vente de boisson sans license. Nous savons gré à la corporation des efforts qu'elle fait pour supprimer un abus qui est si commun et si pernicieux. On a spécialement appointé des hommes de police pour découvrir tous les coupables et les livrer à la justice.

COUR DE POLICE du 26 courant.—Chs. Turcot soupçonné de vol, point de preuve suffisante, libéré.

COUR DU RECORDER du 26 courant.—30 prisonniers furent traduits devant cette cour : Marceline Lamontagne, pour avoir vendu des liqueurs spiritueuses sans licence, $50 et les frais ou 3 mois de prison ; Gaspard Mathieu, assaut sur Henriette Daniel et Philomène Champagne, $10 et les frais ou 2 mois de prison ; François Bacon, vagabondage, $5 ou 1 mois de prison ; Hans Janson est envoyé en prison sur sa propre demande pour un mois, sous le prétexte, allégua-t-il, de s'empêcher de boire ; Edouard Vezinas et Charles Vezinas, ivresse et s'être battus dans la rue, le 1er $5 ou 1 mois de prison et le second $2.50 ou 15 jours de prison ; Maria Hillan, ivresse, $5 ou 1 mois de prison.

LES RIENS DU JOUR.

Un Bordelais et un Marseillais discutent pour savoir qui des deux sautait le plus haut.

—Moi, disait le Bordelais, quand je saute, je reste une heure en l'air.

—Qué, reprend le Marseillais, moi quand je saute, j'ai le temps de m'ennuyer en l'air.

⁂

Un millionnaire de cette ville est d'une avarice crasse que sa mise dénonce, du reste.

Il avait déjeûné chez une parente et s'en revenait à pied quand la fatigue le prit. Il s'assit sur un banc et sa tête se courba bientôt sur sa poitrine, laissant tomber à terre sa crasseuse coiffure.

Quand le millionnaire se réveilla, il trouva treize sous dans son chapeau.

⁂

Une jeune mère qui se promenait au jardin Viger avec sa petite fille âgée de quatre ans, s'était arrêtée devant la mare aux palpimèdes. Elle fit remarquer au bébé la contenance patriarcale de quatre canards.

—Vois-tu, mon enfant, disait-elle, voilà papa, la maman et les deux enfants.

—Mais je n'aperçois pas la bonne, répliqua la fillette d'un ton surpris.

Et comme un cinquième canard, absolument noir, venait de s'approcher du groupe :

—Ah ! je la vois ! exclama la gamine. C'est une négresse !...... comme dans les grandes maisons !

⁂

Cette anecdote rappelle la réflexion d'un moutard qui, apercevant sa chatte préférée poursuivie sur une gouttière par un matou au poil ébouriffé, s'écria :

—Tiens ! minette qui est avec un chat !...... C'est sans doute son militaire !

Avis Spéciaux.

SIROP COMPOSÉ DE JAMES I. FELLOWS
ST. JEAN, N.-B

AFFECTION DE POITRINE ET DE GORGE.

Les personnes affectées, bien que légèrement, de Débilité de Poitrine ou du Mal de Gorge, s'étendant soit au Larynx, soit aux Bronches, soit aux Poumons eux-mêmes, devraient au premier symptôme commencer à faire usage du SYROP ANHYDRE DE FELLOW, vû que par son usage, les maladies de ces organes (même la consomption à son premier degré) sont promptement guéries, et qu'il empêche les symptômes les plus alarmants de se déclarer. C'est ce que nous pouvons dire en toute connaissance de cause.

Le sang redevient pur et sanitaire ; les nerfs et les muscles acquièrent de la force, tandis que la consomption est retardée.

L'effet extraordinaire de cette préparation est dû à son efficacité à donner de la force au principe vital de toutes les constitutions délabrées par les excès ou les maladies débilitantes. Elle a une bonne saveur et elle convient à tous les âges et à toutes les constitutions.

Vendu chez tous les Apothicaires. Prix, $1.50 a bouteille ou 6 pour $7.00.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste,
St. Jean, N.-B.

FRANCIS CUNDILL & CIE,
Agents en Gros,
31, Rue Lemoine, Montrea

280—a kc E ds

LA SOCIÉTÉ ÉQUITABLE D'ASSURANCE SUR LA VIE.—L'Hon. M. Barnes, surintendant d'Assurance à New-York, dit de cette Compagnie :

"L'on peut dire de cette Corporation (l'Equitable) qu'elle marque et distingue le commencement des progrès récents et étonnants qui se sont opérés dans les affaires d'assurance sur la vie."—*Barnes's Report*, p. XCVII.

Le montant des nouvelles affaires pour l'année finissant le 30 septembre 1868, est de $51,866,611.

Agence pour la Puissance—No. 81, Grande Rue St. Jacques.

North British & Mercantile

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

ETABLIE EN 1809.

CAPITAL	$10,000,000
ACCUMULATION DE FONDS	12,000,000
REVENU ANNUEL	3,500,000

BUREAU PRINCIPAL :

No. 72, Rue St. François-Xavier, Montréal.

H. J. JOHNSTON, Secrétaire.

MACDOUGALL & DAVIDSON,
Agents Généraux pour le Canada.

P. R. FAUTEUX, Sous-Agent.

Montréal, 22 janvier 1868.

a—

COMMERCE.

BUREAU DE *La Minerve*
Montréal 26 Nov. 1868.

Temps couvert et humide.

TEMPERATURE à l'ombre observée par Chas. Hearn, Opticien, 242, rue Notre-Dame, le 26 Novembre 1868:

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
39°	40°	38°

D'après le thermomètre à *maximâ* et *minimâ*

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
41°	31°	36°

AVIS DE BANQUEROUTES

ASSEMBLÉES DES CRÉANCIERS.

PROVINCE DE QUÉBEC.

NOMS.	RÉSIDENCE.	LIEU D'ASSEMB.	DATE.
E Couvrette	Montréal	L J R Giard	30 Nov
W Kennedy	Buckingham	Palais de Justice	30 "
J Paquin	Montréal	T Sauvageau	1 Déc.
L J Pelletier	Québec	Wm Walker	1 "
Cameron & Ross	Montréal	Robt Watson	1 "
W C Palmer	Aylmer	Palais de Justice	4 "
P Dufresne	Montréal	T Sauvageau	7 "
Chs Leger	Montréal	A B Stewart	7 "
P Monty	Longueuil	A B Stewart	9 "
P Sinclair & Fils	Québec	W Walker	10 "
Wm Burroughs, jr.	Stanstead Plain	Terrill & Terrill	21 "

PROVINCE D'ONTARIO.

NOMS.	RÉSIDENCE.	LIEU D'ASSEMB.	DATE.
J Hodgson	Whitby	J Holden	28 Nov.
Thos Fairman	Whitby	J Holden	28 "
R Pearce	Whitby	J Holden	28 "
R & T & M Collins	St John	S Haney	28 "
J Taylor	Erin	Js S Fead	30 "
J C Stull	Rockwood	Js S Fead	30 "
G Webster	Erin	Js S Fead	30 "
J Hunter	London	L Lawrason	1 Déc.
Thos Goffatt	Orillia	Jos Rogers	1 "
J Ferris	Port Rowen	J Whyte	1 "
W F Romaine	Oakville	J Fair	2 "
W Grafton	Blanchard	J E Harding	2 "
O Laplant	Sarnia	G Stevenson	3 "
H T Bell	Sarnia	G Stevenson	4 "
C Smith	Markham	A Mairs	5 "
W Tewksbury	Port Perry	Cochrane & Cochrane	7 "
Thos Richardson	Chinguacousy	W McDowell	7 "
Js Christie	Elora	John Kerr	8 "
J P Butler & Co	Whitby	J V Ham	9 "
W Whitteker	Nrth Williamsburgh	J Whyte	16 "

SYNDICS NOMMÉS.

PROVINCE DE QUÉBEC.

NOM DU FAILLI.	RÉSIDENCE.	NOM DU SYNDIC.
J & P Judge	Québec	Alex Woods
J Northey	Québec	J Lemesurier
Houle & Gauthier	Montréal	A B Stewart
A Charbonneau	Montréal	T Sauvageau
R St Jean	Montréal	T Sauvageau
F Sandham	Montréal	A B Stewart
J Ferguson	Montréal	Robt Watson
P Martin & J B Decary	St Placide	T S Brown
Felix McCabe	Montréal	T S Brown
L S Boivin	Coaticook	T Sauvageau
Ed Doran & Fils	Québec	W Walker
Js Rennie & Fils	Sherbrooke	A M Smith
A Daly	Rawdon	J Whyte

PROVINCE D'ONTARIO.

NOM DU FAILLI.	RÉSIDENCE.	NOM DU SYNDIC
Alf E Madden	Belleville	J P Thomas
J Greene	Ottawa	F Clemow
E J Cushing	Pembrooke	Thos Deacon
L Bupp	Baden	H F J Jackson
Js Scott	London	Thos Churcher
Chs Crawford	Thorold	John Lepper
Geo Jackson	London	Thos Churcher
H Strickler	Berlin	Alex Macgregor
J Fergueson	Prescott	Robt Watson
Robt Gilmour	Walkerton	W Collins
W Monteith	Delaware	Thos Churcher
J Ferguson	Prescott	Robt Watson
William Root	Barrie	Jos Rogers
Jos B Johnson	Barrie	Jos Rogers
Js Hill	Indiana	W F Findlay
William Davy	Townsh de Chinguacousy	John Lynch
W Hamilton	Toronto	Thos Clarkson
G Bentch	St Catherines	W A Mittleberger
J Ferris	Simcoe	A J Donly
James S Fagan	Brantford	A N Smith
D M Ross	Napanee	W S Robinson
P J Jennings	Kingston	I Shannon
Mathew Rodger	London	J Plummer
J W Fegan	Milford	N M Bockus

FEUILLE DE DIVIDENDE.

PROVINCE DE QUÉBEC.

NOM DU FAILLI.	RÉSIDENCE.	SYNDIC	DATE.
John O Moffatt	Montréal	T S Brown	27 Nov.
Isidore Paquin	Montréal	T Sauvageau	27 "
Ant Lassonde	Sault-aux-Récollets	T Sauvageau	28 "
Chs Tourville	Montréal	T Sauvageau	28 "
Js McElroy	Montréal	T S Brown	28 "
Ls Marceau	Longueuil	T S Brown	28 "
Ls Tessier	Montréal	T Sauvageau	28 "
Js Lorimer	Montréal	A B Stewart	28 "
J Morrison	Montréal	J Whyte	2 Déc.
S Holmes	Montréal	B Lyman & C Seybold	5 "
S Paquette	Waterloo	T Sauvageau	5 "
B Globenski	Montréal	T Sauvageau	5 "
F Fraser	Montréal	John Whyte	9 "
Félix Fortin	Québec	W Walker	11 "
Dme A Yonkilwitz	Montréal	A B Stewart	12 "
Frs Hackett	Belleville	J Donnelly	15 "

PROVINCE D'ONTARIO.

NOM DU FAILLI.	RÉSIDENCE.	SYNDIC	DATE.
J Bradley	London	Thos Churcher	30 Nov.
Chs Lawrence	St Catherines	WA Mittleberger	30 "
John Stevens	Orillia	Jos Rodgers	1 Déc.
Henry Smith	Bradford	Jos Rodgers	1 "
Porteous & Hector	Stratford	J Ogilvy	3 "
Freeman & Mahony	Hamilton	W F Findlay	3 "
O R Hall	Toronto	W T Mason	5 "
Dagish & Walton	Hamilton	W F Findlay	7 "
J Holbrook	Hamilton	J J Mason	9 "
J G Stead W Comerford	Newmarket	John Kerr	14 "

COMPOSITION.

PROVINCE DE QUÉBEC.

NOM DU FAILLI.	RÉSIDENCE.	OPPOSITION EXPIR.
A & M Walsh	Montréal	4 Décembre
L J Z D'Aoust	Ste Cécile	6 "
D McNevin & Fils	Montréal	17 "
James Tibbits	Québec	25 "
L R P dit Bélair	Montréal	26 "
F R Tranchemontagne	Berthier	13 janvier 1869
J U Ritter	Trois-Rivières	11 "

PROVINCE D'ONTARIO.

NOM DU FAILLI.	RÉSIDENCE.	OPPOSITION EXPIR.
L W Watson	Goderich	23 Novembre
John Wilson	Toronto	30 "
R A Hoskins	Toronto	30 "
N A Bates	Mitchell	5 Décembre
Daniel Johnson	Chatham	8 "
Donald McLeod	London	11 "
W E Parmenter & Co.	Dundas	15 "
J & W Hogg	Toronto	31 "
A Thomson	Kingston	31 "
Jos Bond	Smith's Falls	6 Janvier
G S Hobart	Kingston	18 "
A O'Boyle	St Thomas	23 "
Donald MacKuy	Kingston	25 "

APPLICATIONS POUR DÉCHARGE.

PROVINCE DE QUÉBEC.

NOMS.	RÉSIDENCE.	DATE.
John Stuart	Québec	27 Novembre
J B Bédard	Québec	3 Décembre
R Graham & Cie	Montréal	17 "
Daniel McNevin	Montréal	17 "
John T Hayes	Montréal	17 "
C E & A & A & E Lamoureux	Montréal	17 "
Joseph Godin	Stanstead Plain	21 "
Lockhart K Hall	Stanstead Plain	21 "
C E Seymour	Montréal	26 "
J Poitras & H Gauthier	Montréal	26 "
L Cautaier & H Gauthier	Montréal	26 "
W & R Henderson	Montréal	26 "
P Solmon	Sherbrooke	26 "
J N Duhamel	Montréal	26 "
R L Harvey	Montréal	26 "
Dame P Trépanier	Sorel	13 Janvier '69
Chs Clément	Sorel	15 "
L L Charbonneau	Montréal	17 Février
Patrick Murphy	Montréal	17 "
Jos G Roby	Montréal	22 "
J McOwen	Montréal	20 "

PROVINCE D'ONTARIO.

NOMS.	RÉSIDENCE.	DATES.
Jas Sutherland	Ingersoll	27 Novembre
Moses Hill	Toronto	28 "
Thos Wateley	Peterboro	30 "
Jehiel Haley	Belleville	30 "
John Wilson	Toronto	30 "
John S Boswell	Cobourg	1 Décembre
James Nesbitt	Toronto	1 "
Wm Hull Michell	London	1 "
R L Lazin	Belleville	2 "
C W Hauffman	Belleville	2 "
Jacob Brooks	Belleville	2 "
Perine & Co.	Berlin	2 "
William Trotter	Lennox County	5 "
Peter McLennan	Cornwall	5 "
Robert Vardon	Whitevole	5 "
Jonys B Jackson	Chatham	8 "
J McCullough	Whitby	8 "
R L Lazier	Belleville	9 "
Gilbert Pringle	Hamilton	9 "
John Potter	Elora	12 "
Hugh Jefferson	Toronto	14 "
Arch Moor	Kingston	14 "
Wm Rowell	Toronto	14 "
John Henderson	Walkerton	15 "
Alfred Owen	Simcoe	15 "
Samuel Cornick	Dunnville	15 "
Samuel Brown	St Marys	15 "
R W Erritt	Peterboro	15 "
Alexander MacGowan	Stratford	17 "
William Camp	Prescott	18 "
Darius Orser	Picton	21 "
G D Brock	Lindsay	21 "
J McLaughlin	Goderich	22 "
T B H Maddocks	Stratford	22 "
Robert Colgin	Owen Sound	22 "
Gilbert McMicken	Windsor	22 "
J D McEachern	Guelph	22 "
John McIntyre	Seaforth	23 "
William Prest	Galt	23 "
G Scroggie	Galt	23 "
Louis Gorth	Galt	23 "
G Scroggie	Galt	23 "
Ls Gorth	Galt	23 "
G W Byers	Stratford	24 "
A Clark & W T Rutherford	Sarnia	29 "
W Robinson	Fredericksburgh	29 "
Henry Saul	London	30 "
Henry Korn	London	30 "
J Hawley	Comté de Carleton	4 Janvier
J R Flagler	Brighton	5 "
M Odell	Bowmanville	5 "
J D Rogart	Cobourg	5 "
G Winter	Brantford	6 "
W G & A C Beach	Ottawa	8 "
J J Vance	Toronto	12 "
W H Barber	London	11 "
S Gamble	Simcoe	18 "
Robt Gunn	London	15 "
J McIntosh	Perth	16 "
Thos Leckie	Perth	16 "
J S Lundy	Brampton	18 "
S Terreberry	St Catherines	18 "
Geo Lougheed	Townsh. Albion	19 "
W McKenzie	Mitchell	19 "
W A Thompson	Toronto	20 "
L A Cummer	Hamilton	22 "
Thos J Owens	Guelph	23 "
H W Wright	Owen Sound	26 "
M P Callaghan	Lindsay	29 "
J Kells	Lindsay	29 "
Robt Bickle	Port Hope	18 "
John Hill et Ed Erratt	Merrickville	22 "
G Jones	London	23 "
Joslin	Chatham	2 Février

BREFS DE SAISIE.

PROVINCE DE QUÉBEC.

DEMANDEURS.	DÉFENDEURS.	RÉSIDENCE.	SHÉRIFS.
A et E Amos	R B Busseau	Montréal	T Bouthillier

PROVINCE D'ONTARIO.

DEMANDEURS.	DÉFENDEURS.	RÉSIDENCE.	SHÉRIFS.
G Cox & J W Cox	Js A Lyon	Owen Sound	Jas Mapghag
J Winer & Geo Rutherford	L Kent	Stratford	R Moderwell
Corporation de St Catherines	Chs P Camp	St Catherine	T A Woodrun
A Chown	Ed Whyte	Kingston	W Ferguson
W & R Stockdale	S Booth	Ottawa	W F Powell
Hon I et P T Buchanan et J A Binny	C C Parks	Ste Catherine	J A Woodruff
M H Cochrane, S G Smith, J Cassils et A Spaulding	W Carlin	Brockville	F G Dickinson
A Harvey et J Stuart	C C Parks	Ste Catherine	J A Woodruff
S Howell et S Chs Breman	A et A Deguise	Ottawa	W E Powell

COTE DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts.	Payés.	Dividende derniers 6 mois.	Fermés Prix.
Montréal	$200	tout	5 par cent.	137½ @ 139
Améri. B.N.	£50 stg	do	3 do	103½ @ 104
Cité	80	do	4 do	101½ @ 102½
Peuple	50	do	4 do	106 @ 106½
Molson	50	do	4 do	108½ @ 109
Ontario	40	do	4 do	98½ @ 99¼
Toronto	100	do	4 do	119 @ 120
Québec	100	do	3½ do	97½ @ 98
Nationale	50	do	4 do	....
Gore	40	do	aucun	41 @ 43¼
Jac. Cartier	50	do	4 do	106 @ 106½
Towns. Est.	50	do	4 do	97 @ 99
March du C.	$100	do	4 do	111½ @ 112½
Union	100	70 p c	4 do	104½ @ 106
Des Artis.	50	70 p c	4 do	95 @ 96
B. R. du Ca.	50	70 p c	4 do	90 @ 91
C B of Com.	50	70 p c	4 do	105 @ 105½
C. DE FER.				
G T du C	£100stg	tout	aucun	16 @ 17
At & St Lnt.	100	do	do	....
G W du C	32	do	2 par cent	13 @ 11
Chp & St L.	200	do	aucun	9 @ 11
Do préférnt.	$200	do	aucun	70 @ 73
MINES.				
Mont N C	4	90 p c	....	2.25 @ 3.00
Cuiv Huron, Bay	4	12 cts	25 par cent	25 @ 40
Arg & Cuiv L. Huron	5	102 cts	....	....
Québec & L. Supérieur	8	$ 4 10	....	....
DIFFÉ COM.				
C Télég M.	40	tout	5 par cent.	132½ @ 135
C Gaz Cité	40	do	4 do	132½ @ 135
C Urbain C.	40	do	5 do	110 @ 111
C Richelieu	100	do	5	117½ @ 120
Cie Nav C.	100	do	20 p.c. 12m	105 @ 108½
M Elévat M.	100	do	5 p.c. 6m	100 @ 102½
Cie B Col V.	£50 stg	80 p c	2½p.c. 12m	45 @ 50
C Glass Co	100	tout	12½p.c. 12m	40 @ 60

BONS.	Fermés. Prix
Bons de la Puissance 6 ₱ cent	104 @ 105
Gouvernement 5 ₱ cent stg	92 @ 92½
Gouvernement 5 ₱ cent et	92 @ 92½
Gouvernement 6 ₱ cent 1878 stg	101½ @ 102½
Aqueduc de Montréal, 6 ₱ c. dû 1878	96 @ 97
Bons, Cité de Montréal 6 ₱ cent	95 @ 96
Bons 7 0/0 consolidés	106 @ 107
Hâvre de Montréal, 6½ ₱ cent	101 @ 101½
Cité de Québec 6 ₱ cent	90 @ 91
Cité de Toronto 6 ₱ cent 1880	90 @ 92½
Cité d'Ottawa, 6 ₱ cent 1880	92½ @ 93½
Chemin de Fer Champlain, 6 ₱ cent	67 @ 00
Débentures de Comté	00 @ 00

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours	109½ @ 109¾
Privés do do	108½ @ 108¾
Privés avec documents	107½ @ 108½
Banque de New-York	25 @ 26
Privés do	25½ @ 26½
Traites en Or do	pair
Argent	3 3½
Or de New-York, 5 p. m.	134½ @

—o—

REMARQUES.

Il s'est fait très peu d'affaires pendant la semaine. Les vendeurs étaient très nombreux, mais les prix demandés empêchaient les transactions.

Banque de Montréal—Plusieurs petites ventes se sont faites de 137 à 138; ferme à la clôture, les acheteurs offrant 137½ et les détenteurs demandant 139.

Banque de l'Amérique Britannique du Nord—Il y aurait des acheteurs au taux côté, mais il n'y a pas de vendeurs.

Banque de la Cité—Aucune transaction rapportée depuis la clôture des livres. Les détenteurs tiennent bon à 102½. les acheteurs n'offrant que 101½ à 102.

Banque Molson—Quelques transactions peu considérables à 109; il n'y a rien sur le marché.

Banque des Marchands du Canada—Les prix sont sans changement de 111½ à 112½. Les dernières transactions se sont faites de 111½ à 112.

Banque des Artisans—Une vente rapportée à 95½, prix à la clôture.

La Banque du peuple—Il y aurait des acheteurs à 106, mais il n'y a rien sur le marché.

La Banque Jacques-Cartier—Les acheteurs ont poussé leurs offres jusqu'à 106, depuis la déclaration de dividende, les détenteurs persistent à exiger 106½.

Banque de Québec—Aucune transaction rapportée depuis la clôture des livres.

La Banque Nationale—Aucune transaction.

Banque Union du Bas-Canada—Il y a eu des achats et des ventes de 104 à 106 respectivement.

Banque des Cantons de l'Est—Ventes au prix coté; la demande est au même taux.

Banque Ontario—En baisse; il n'y a pas d'acheteurs aujourd'hui.

Banque de Toronto—Il y a eu hausse dans les offres des acheteurs, mais il n'y a pas de vendeurs.

Banque Gore—Ventes peu considérables pendant la semaine à 43½; aujourd'hui les acheteurs n'offrent pas plus de 42.

Banque Royale Canadienne—Lourde au même taux que la semaine dernière.

Banque Canadienne de Commerce—La demande continue d'être bonne de 105 à 105½; il y a eu des ventes à ce taux.

Cie du Télégraphe de Montréal—Il n'y a rien sur le marché; les acheteurs paieraient 135.

Cie des Chars Urbains de la Cité—Ventes pendant la semaine de 110 à 110½; à la clôture les acheteurs offraient 110½, les vendeurs demandant 111.

Cie du Gaz de la Cité—Rien sur le marché.

Cie de Nav Canadienne—Les acheteurs offrent 105; les détenteurs continuent d'exiger 108½.

Cie de Nav du Richelieu—Hausse à 120; les acheteurs n'offrent que 118.

Parts et actions de chemins de fer—Aucune transaction.

Cie minière de Montréal—Il y a eu aujourd'hui des ventes à $3; les acheteurs n'offraient cependant que $2.25. Les dernières ventes se sont faites à $2.50.

Bons de la Corporation de Montréal—Ceux de l'Aqueduc pour 1868 sont offerts de 96½ à 97, et ceux de la Corporation pour 1885, à 96½ et 96½; les sept par cent se maintiennent à 107½.

Débentures du Canada—Il y a eu hausse générale sur ces valeurs; les effets de la Puissance se sont vendus de 104½ à 105.

Hypothèques—Il y a eu des offres de 7½ à 8 par cent; il y a encore des offres de prêt à 7 par cent.

Change—Tranquille de 9½ à 9¾.

Argent—Abondant de 6 à 8 par cent.

PRENTICE, MOAT & CIE.,
Courtiers et Agents.
No. 60, Rue St. François-Xavier.
Montréal, 26 Nov. 1868.

MARCHE EN GROS.—25 Nov.

Marché tranquille. Un lot de goût vendu à 5.30; ventes de sup. blé du Canada par lots de 100 et 200 qrts à 5.00; farine forte de boulanger de 5c à 7½c à plus bas prix par quart avec des ventes de 5.07½ à 5.20. Une vente de 1,500 qrts de farine du canal Welland hier à un prix exceptionnel. Il ne s'est point fait de transactions cet avant-midi, mais il y a eu dans l'après-midi des ventes au montant de 2,000 qrts. Marques de la cité nominale.

Farine par quart de 196 lbs.—Super Extra, 0,00 a $0,00; extra, $5,90 à $6,00; de goût, $5,40 à $5,00 Superfine blé du Canada, $5,00 à 0,00; forte do, $5,07½ à 5.20; superfine blé de l'Ouest, $5,05 à 5.10, superfine marque de la cité, $0,00 à $0,00; super. No 2, $4.70 à $4.75; super Etats de l'Ouest, No. 1, $5,00 à 0,00 et No. 2, $4.70 à 4.75; fine $4.00 à $4.20; moyenne, $4.00 à $4.25; recoupes, $0,00 à 0,00; farine en sac, blé de l'Ouest $2.50 à 2.55 par 100 lbs. Marque de la Cité $2.60 à $2.65.

Farine d'avoine par 200 lbs—Nominal, coté pour marque de choix du H. C. à 6.20.

Blé par mts de 60 lbs— H C du printemps de 0.00 à 0,00; No. 2 Chicago du Printemps de $0,00 à 1.08; H C Rouge d'hiver à 1.16.

Pois par 60 lbs—Un lot de 5,000 mts., à 4.92½ ou 1,02 par 66 lbs.

Blé d'inde par 56 lbs—Mêlé de l'Ouest nominal de 83 à 85c.

Orge par 48 lbs—Coté de $1.15 à 1.20, pour ordinaire Echantillons brillants cotés à plus haut prix.

Avoine par 32 lbs—Nominale de 00c à 00c.

Lard, par qrt de 200 lbs—Très lourd; mess de 23.75 à 24.00; mess mince de 00,00 à 00-00; prime mess, 17.00 à 00,00, ventes de prime de 16,00 à 16,25.

Beurre par lb—Marché lourd et nom; de 20½ à 21½c selon la qualité. Beurre de l'Ouest de 22 à 23c.

Saindoux par lb—En tinette de 16½ à 00c.

Fromage par lb—Ferme; bonnes marques pour exportation à 11 et 11½c.

Alcalis par 100 lbs — Tranquille; premières, de $5,60 à 5.73, selon la qualité; secondes, 4.80 à 4.85; troisième 4.40 à 4.45. Perlasses premières à $5,50. Secondes de $4.87½ a 4.90.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 25 nov.—Blé No 1 de 1.26 à 0.00; blé No 2 de 1.14 à 1.14½; reçu 41,000 mts.
Farine—De 5.75 à 0.00.
Lard—De 23.25 à 0.00.

Chicago, 25 nov.—Blé No 2, de 1.13 à 0.00; reçu 31,000 mts.
Blé-d'inde—De 0.59 à 0.00, reçu ,44000 mts.
Lard—De 23.50 à 00.00.

IMPORTATIONS.

Par le Grand Tronc Ouest—J Dougall 2 qrts alcalis, McKay & Frère 2 do, L Kay & cie 5 do, W Russell 10 do, D J Craig 1 do, C Quevillon 2 do, Boyer Hudon & cie 200 do, Hannan & cie 10 tins beurre, Hobson & cie 30 do, Banque des marchands 221 do, Akin & K 10 do, C Melançon 14 do, D Shannon 187 do, M P Ryan 21 btes fromage, J Cusack 16 do, R Mitchell 700 qrts farine, A Mitchell 300 do, C A Starke 200 do, T W Raphael 200 do, J Oliver & cie 400 do, J E Hunsicker 200 do, Banque R C 400 do, C J Cusack 400 do, G Denholm 100 do, Kirkwood L & cie 100 do, Archer L & cie 200 sacs do, J Rliott 27 cqs vin, W F Lewis & cie 32 do, M P Ryan 18 cochons abattus, Cuvillier & cie 5 do, R Mitchell 30 qrts farine d'avoine, Ogilvie & cie 350 mts pois, Banque des Marchands 350 do, Shaw & Frère 50 rix cuir, A W Ogilvie 105 mts blé, R C Bank 350 do,

Par le Champlain—J Morris 6 btes poisson, Rimmer Gunn & cie 11 caisses d'huile, A Logan & cie 2 cses, W R Hibbard 1 ble m'dise et 1 cse do, F & Workman 1 do, R Patterson 3 btes m'dise.

CANAL LACHINE.

Par la Barge Nility de Kingston—J H Molson & frères 10,500 mts blé, Ordre 425 do blé.

Par le Propulseur Georgian de Ste. Catherine.—D E McLean 2,650 qrts farine, Norris & Neelon 836 do, C A Starke 3 qrts alcalis,

Par le Vapeur Huron d'Hamilton—Nelson Wood 2 btes, J Oliver 77 qrts farine, Robt Mitchell 306 do, Thos Hobson 21 qrts alcalis, McDougall 364 qrts farine, Geo Hagar 38 sacs cartouches.

Par le Vapeur Salaberry de Dundee—A Mitchell & cie 60 qrts farine, Boyer Hudon 114 do, D J Craig 176 do.

PORT DE MONTREAL.

ARRIVAGES.

Goelette Sophia, Morrison Halifax, Gillespie Moffat & cie Agents, 57 tnx.

INFORMATIONS TELEGRAPHIQUES DE *LA MINERVE*.

SERVICE PRIVE.

PROVINCE D'ONTARIO.

Ottawa, 26.—Le Conseil Privé s'est réuni aujourd'hui pour l'expédition des affaires de routine. Les représentants des différentes sociétés, le Maire en tête, se sont abouchés aujourd'hui avec Sir John. On décida qu'il ne serait pas presenté d'adresse à l'arrivée de Sir John Young demain à quatre heures; mais le lendemain seulement lorsque Son Excellence prêterait serment comme Gouv.-Général. Les citoyens formés en procession feront haie sur le passage de Son Excellence depuis le Pont du Rideau, près de New-Edinburg jusqu'à la Chambre du Sénat où la cérémonie de la prestation du serment aura lieu.

Les membres du Conseil Privé iront rencontrer Son Excellence à Prescott.

On nous assure que la jeune fille qui a reçu un coup de feu hier à Spenceville est hors de danger. On ne peut jeter aucun blâme sur aucun des tireurs, puisque du lieu où ils étaient on ne pouvait apercevoir le jeune fille.

La neige disparaît rapidement, et les voitures à roues reviennent.

Collingwood, Ont. 26—Un jeune homme du nom de McCul a reçu un coup de feu hier soir d'un nommé Wrinch. Plusieurs jeunes gens s'étant noirci la figure, cernèrent la maison de Wrinch, sous prétexte d'y faire sortir une jeune fille qu'on prétendait injustement détenue contre sa volonté par Wrinch. Il s'en suivit une bagarre pendant laquelle McCul fut atteint d'un coup de feu. Il est mort aujourd'hui à midi.

Le jeunes gens concernés dans cette affaire ne sont pas encore arrêtés.

Kingston,26—Toute la ville était dans l'excitation ce matin lorsque la rumeur se répandit qu'un immense complot avait été organisé et en partie mis à exécution par les prisonniers du Pénitencier Provincial, et que l'un d'eux, du nom de Christopher Murray, avait payé de sa vie cette vaine tentative. Voici ce que l'un des témoins, Henry Connolly, raconte ce matin:

Vers trois heures ce matin, il faisait la garde près de l'aile sud, lorsque l'un des guides vint à lui en courant et lui cria: regarde donc, les prisonniers sont sortis. Aussitôt il lève la vue, et aperçoit quelqu'un qui essaie de couper la corde de la cloche d'alarme. Il lui cria de se rendre, et monta l'escalier pour l'empoigner.

A son arrivée sur la galerie, il s'aperçoit que le prisonnier avait disparu, et prend la direction qu'il croyait avoir été prise par ce dernier dans le quatrième corridor. Descendant de là dans le troisième, il aperçoit notre homme essayant de briser le cadenas d'une porte conduisant au Dôme. Le témoin crie de nouveau au prisonnier de se rendre, et sur son refus, il lui tire un coup de revolver. Le prisonnier refusant encore de se rendre, le témoin tire un second coup. Le prisonnier voulut alors s'enfuir et alla tomber quelques pas plus loin, où le témoin le trouva affaissé dans son sang quoiqu'il fut encore vivant. L'alarme est donnée; le gardien arrive suivi bientôt du médecin qui déclare le prisonnier blessé mortellement.

Sur examen, on trouva de fausses clefs sur le malheureux. Tous les autres prisonniers furent enfermés avec la plus grande précaution pour prévenir toute nouvelle tentative. On attend de nouveaux détails.

—o—

PROVINCE DE QUEBEC.

Québec, 26.—Le dernier navire d'outre-mer est arrivé de Montréal pour repartir de suite après avoir complété son chargement.

Le steamer *Lady Head* est parti aujourd'hui pour amener le phare flottant aussitôt que l'*Austrian* sera parti pour son dernier voyage d'ici.

Les toueurs de la compagnie des Remorqueurs sont occupés activement à transporter le fret de Montréal à Québec et *vice versâ*.

Il neige beaucoup depuis ce matin et les chars des rues ont été remplacés par des voitures d'hiver.

Le brigantin *Victoria* qui est parti d'ici le 21 pour Marseilles, s'est échoué à Grand Metis. La glace l'aura bientôt entièrement brisé.

Le capt. Davidson, du *Gaspé*, dit qu'il a passé en chemin la goëlette *Marie Etoile de la Mer*, pour Montréal, chargée de charbon.

Le télégraphe rapporte que la barque *Louvre*, chargée de bois, pour Liverpool, a été abandonnée en mer.

Pointe aux Pères, 26—Il a neigé un peu toute la matinée; léger vent du nord-est; le brouillard est très épais sur le fleuve. Dans l'après-midi le temps est redevenu beau; temps doux et léger vent du nord est; le brouillard a disparu sur le fleuve.

◆

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

AMERIQUE.

ETATS-UNIS.

New-York, 26.—Comme c'est aujourd'hui jour d'action de grâce, le télégraphe chôme, et les nouvelles sont remises à demain.

◆

DERNIER BULLETIN.

QUATRE HEURES DU MATIN.

AMERIQUE.

ETATS-UNIS.

New-York, 26—Toutes les affaires ont été suspendues aujourd'hui en action de grâces.

Théâtres, salles de bal, etc., tout est ouvert ce soir au public, qui doit s'amuser et ne penser qu'au plaisir.

On rapporte que plusieurs vapeurs du Missouri sont arrêtés par les glaces au-dessus de Sioux city. La compagnie Union Pacific est à mettre des ponts temporaires sur le Missouri afin de transporter la quantité énorme de fret qui attend.

—o—

EUROPE.

(Service du Cable Transatlantique

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 26—Les candidats suivants ont été élus par acclamation. Le marquis de Lorne, l'Hon. M. Chichester, S. Fortescue, libéraux; et l'Hon. Henry P. S. Cony, conservateur. Lord Elcho est victorieux à Haddinglashire; M. George Traill, un libéral, est élu pour Caithbress, et le maire Hamelson, un libéral, pour South Lanarkshire. Le nombre total des membres élus est maintenant de 615, divisés comme suit: Libéraux, 367; Conservateurs, 248. Majorité pour les libéraux, 119. A Tredgar, les autorités furent obligées de faire sortir la garnison pour arrêter les émeutiers qui brisaient tout.

Le procès Mason vs Walter du *Times* a été décidé aujourd'hui par la Cour du Banc de la Reine en faveur du défendeur.

On pense que les commissaires n'auront pas à s'occuper de la question de l'indemnité pour les demandes qui ont déjà été faites et jugées devant la cour d'amirauté.

La police de Paris a arrêté plusieurs individus qui faisaient des discours dans les rues.

Le *Moniteur* du soir, dans un éditorial sur les élections présidentielles aux Etats-Unis, dit que l'élection de Grant avec une si grande majorité, est le gage d'un ère de paix et de conciliation.

Le même journal, dans un article sur l'Amérique du Sud, dit que les alliés ont presque perdu tout espoir de paix. Lopez est fortement retranché à Villeta et continuera la guerre, même après la chûte de l'*Ascension*.

Wigan, Angleterre, 26.—Une explosion terrible a eu lieu dans les mines de plombagine d'Arley. 300 hommes étaient dans les souterrains, et presque tous sinon tous ont péri. 133 cadavres ont été retirés du puits et remis aux parents qui entourent l'ouverture par centaines. La scène est on ne peut plus lamentable.

Londres, 26.—Des émeutes ont eu lieu à Langton et à Brampton, dans le comté de Cumberland. Les troupes furent appelées et dispersèrent la foule.

Londres 26 au soir.—Consolidés à 94¼; 5-20 à 74⅝; Erié a 27; Ill. C. à 96; A. et G. W. à 29; Chemin de Fer ferme plus aisé.

Liverpool 26 au soir.—Coton fermé tranquille, uplands à 11⅛. Orléans à 11⅜, ventes 12,000 balles. Lard en baisse à 88s. Les autres provisions sont sans changement. Céréales stagnantes. Pétrole lourd, raffiné à 1s 6½d.

Londres 26 au soir.—Sucre tranquille.

ALLEMAGNE.

Frankfort, 26.—5-20 tranquilles à 79⅜.

FRANCE.

Hâvre, 26.—Coton ferme, très ordinaire à 140 fr.

Paris 26 au soir.—Bourse plus ferme; rentes à 75 fr. 85 c.

BELGIQUE.

Anvers 26 au soir.—Pétrole tranquille à 50 frs.

IRLANDE.

Dublin, 26—Des messes de *Requiem* ont été chantées à Cork et à Queenstown pour les Féniens exécutés à Manchester, et accompagnées de grandes démonstrations.

ITALIE.

Florence, 26.—Signor Marie a été élu Orateur de la Chambre contre Signor Crispi, le candidat du parti d'action.

ESPAGNE.

Madrid, 26.—Le gouvernement provisoire a fixé les élections pour le 18 de décembre prochain.

PRUSSE.

Berlin, 26.—Les sujets américains ont célébré en grande pompe, le jour d'action de grâces. Cet après-midi, il y avait grand diner chez l'Hon. Geo. Bancroft, auquel assistaient plusieurs membres du cabinet et d'autres personnages distingués.

NAISSANCE.

En cette ville, le 20 du courant, la Dame de James Skelly, Ecr., Marchand, un fils.

VIENT D'ÊTRE REÇU

50 quarts d'Huitres St. Simon et Cocanes.

— AUSSI: —

Morue en quarts et en drafts, Harengs, Farine, Graisse, &c.

M. BROSSARD,
127, Rue St. Paul,
Montréal.

24 nov—66 m k

GRAND CONCERT

DONNÉ A LA

Salle des Artisans

LE

3 DECEMBRE 1868

PAR

S. MAZURETTE, PIANISTE,

ASSISTÉ

Des Artistes les plus disingués de Montréal

ET AUSSI DE

M. P. OSGOOD, Baryton des Etats-Unis, (son début à Montréal,)

MELLE. JACQUES, Mezzo-Soprano,

M. O. MARTEL, Violoniste,

M. L. MAILLET, Tenor,

M. P. LAURENT, Baryton,

M. BOUCHER, le comique favori de Montréal.

PRIX D'ADMISSION, 50 CENTINS.

Billets à vendre chez MM. J. Boucher, Laforce et Prince.

☞ Voir le Programme.

26 nov. 68—k

SALLE DES ARTISANS
GRANDE RUE ST. JACQUES.

SAMEDI, LE 28 NOVEMBRE 1868

GRAND

Concert Vocal et Instrumental

DONNÉ PAR

C. L. MAYERHOFER

DE VIENNE

Pianiste et Compositeur, Organiste, etc. M. Mayerhofer sera obligeamment assisté de

F. JEHIN PRUME

Violon Solo du Roi des Belges, qui a différé son départ pour cette circonstance.

A ce Concert M. Mayerhofer se présentera lui-même pour la première fois, comme Compositeur Musical. Au nombre des morceaux qu'il exécutera se trouve un Solo pour la main gauche extrêmement difficile.

Portes ouvertes à sept heures et demie, le Concert commendera à huit heures.

Billets	50 Cts.
Siéges réservés	$1.00

Les Billets sont à vendre chez les principaux Libraires et Marchands de Musique. On peut se procurer des Siéges réservés, sans charge extra, au Magasin de Musique de Prince, rue Notre-Dame où se trouve un plan de la salle.

Le Piano dont on se servira en cette occasion, est de la manufacture de T. D. Hood, Grande rue St. Jacques; il l'a obligeamment offert lui-même.

27 nov.—69 d

Ebénistes Demandés.

Les soussignés paieront les Gages les plus élevés aux Ebénistes de première classe.

S'adresser chez THOS. FULKER & CIE., No. 182, Rue St. Paul.

GIBB & FRÈRE.

27 nov.—69 d p

A VENDRE.

Le privilége pour DIX ANS d'un magnifique MOULIN A FARINE, ainsi que d'une Manufacture à Bardeaux, situés à La Tortue.

Conditions faciles.

S'adresser à

WM. HOY,
La Tortue, Comté de Laprairie.

27 nov.—67 ts c p

PATINS! PATINS!!

PATINS A MOITIÉ PRIX!

PATINS ANGLAIS [illegible] meilleure qualité; dix caques [illegible] convenables aux acheteurs [illegible] à moitié prix. Aussi, [illegible] assortiment d'OBJETS DE FANTAISIE, [illegible] reçus pour NOEL.

FRANCIS FRASER,
28, RUE ST. SULPICE.

16 nov—68 q p

AVIS.

Les soussignés, en vue de la dissolution prochaine de leur Société Commerciale, donnent avis à tous ceux qui leur doivent et dont les comptes courants ou billets promissoires sont échus, de vouloir bien payer sous le plus court délai.

LETOURNEUX & CIE,
Ferronniers.

31 octobre—46 m k

VENTE PAR ENCAN.

PAR DUSSEAULT & CIE.

Attention! Attention! Attention!

GRANDE

VENTE PAR ENCAN.

Les soussignés vendront par ENCAN DU SOIR, au No. 302, Rue Notre-Dame, près de l'Eglise de la Paroisse, un FONDS DE BANQUEROUTE considérable de la valeur de $30,000, consistant en Drap noir fin, Drap Pilot, Ratine Française, Drap Castor brun et noir, Tweed, Casimire noir et de couleur, Couvertes, Flanelles blanches et de couleur, Carisée, Collets, Chemises, Tapis, Serviettes, &c, &c, &c.; le tout pour être vendu sans réserve en lots convenables aux acheteurs. Les marchands de la campagne feront bien de visiter cette salle avant d'aller ailleurs.

Vente tous les soirs à SEPT heures précises.

DUSSEAULT & CIE,
Encanteurs.

68

GENIE CIVIL ET ARPENTAGE.

Bureau d'Étude des Chemin de Fer, à Ottawa.

Quiconque desire offrir des

SOUMISSIONS

POUR

La Construction

DU

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Peut se procurer les

PLANS, PROFILS, SECTIONS

La solidité cubique des

OUVRAGES EN TERRE ET EN MAÇONNE

&c., &c., &c.,

AUX BUREAUX DU SOUSSIGNÉ

COIN DES

SPARKS ET ELGIN

Au-dessus de la Librairie de Hope et pres qu'en face de l'Hotel Russell

OTTAWA.

Les Tables en usages ont été spécialement calculées par lui-même pour la formule prismatique. Elles sont bien plus justes que les Tables (Trautwine's) dont on se sert généralement; ces dernières étant toujours *erronnées*, excepté quand la surface est de niveau, longitudinalement et transversalement; et l'*erreur est toujours contre le contracteur*. Aussi,

UNE AGENCE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT

Pour la transaction des affaires avec les divers Bureaux du Gouvernement de la Puissance; et toutes autres affaires liées à sa profession.

L'on donne un soin immédiat à tous les ordres et à toutes les lettres (payées d'avance.)

J. O'HANLY,
P. L. S. & C. E.

Ottawa, 24 novembre 1868.—69 ds

QU'EN PENSEZ-VOUS?

"LA MAISON RECOLLET"

(COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. HELENE.)

LUNDI, le premier MARS prochain, nos nouvelles SALLES DE VENTES seront ouvertes, au coin des Rues Notre.Dame et St. Hélène, près de la rue McGill, (sur l'emplacement de l'ancienne église des Récollets) avec un NOUVEAU FONDS de MARCHANDISES dans tous les départements, en sorte que pendant les trois mois prochains, savoir:—DECEMBRE, JANVIER et FEVRIER, nous sommes tout décidés à vendre l'excédant de notre fonds de MARCHANDISES D'ENTREPOT et tout l'assortiment de nos MARCHANDISES DE GOUT, à

UN GRAND SACRIFICE.

La vente commencera LUNDI PROCHAIN, le 30 du courant, (fête de St. André), et elle se continuera jusqu'à ce que nous déménagions à notre nouvel Entrepot,

"LA MAISON RECOLLET."

LUNDI, le premier MARS prochain.

Voyez les journaux de demain, quant aux prix des principaux lots.

JAMES MORISON & CIE.

N. B.—Vente à l'ANCIEN MAGASIN "partie ouest," 450 Rue Notre-Dame, près de la rue McGill; aussi à notre "Etablissement Est," 274 Rue Notre-Dame, vis-à-vis chez MM. Savage et Lyman, Sharpley et Dangerfield.

J. M. & CIE.

ON DEMANDE

CHEZ un Marchand-Tailleur de cette ville, un JEUNE HOMME parlant les deux langues, qui se rendrait généralement utile. S'adresser à ce Bureau.

24 nov. 66 s p

BOIS DE SERVICE!

BOIS DE SERVICE!

Le soussigné remplit actuellement son

CLOS A BOIS DE SERVICE

DE

Madriers et Planches, Etc.,

De toute qualité et description,

POUR LES

ENTREPRENEURS DE MAISONS,

LES MEUBLIERS

ET LES VOITURIERS.

A. J. AUGER,

COIN DES

Rues Vitré et Ste. Elizabeth

ET AU

QUAI BONSECOURS

26 nov. 68—ds

Etablissement Obstétrique Privé,

No. 106, RUE ST. LOUIS.

MADAME CUISKELLY a ouvert le susdit établissement, à l'usage de toutes les classes de la société; elle garantit toutes les transactions qui s'y font privées; les prix sont en même temps si modérés que tous peuvent y trouver la tranquillité et le bien être du chez soi; tous les soins possibles sont donnés dans tous les cas. Madame Cuiskelly promet de donner toute l'attention possible à cet établissement et d'en faire un hôpital de première classe pour les femmes mariées, les femmes des soldats et autres qui auraient besoin de ses services. Elle peut exhiber les meilleurs certificats de la cité. Consultations à toute heure; il y a toujours des Nourrices à disposition.

26 nov. 68—n k

AVIS.

LE soussigné, donne avis par les présentes, au public en général, qu'il a été ce jour, 23 novembre courant, relevé de l'interdiction prononcée contre lui, le 17 avril 1861 et qu'à compter de ce jour, aucune autre personne que lui-même, aura le droit de gérer et administrer ses biens et affaires. En conséquence, fait défense expresse à ses locataires et à toutes autres personnes endettées envers lui de ne payer à d'autre qu'à lui-même, à peine de payer deux fois et de ne faire aucune avance à qui que ce soit en son nom, sans un ordre par écrit signé de ma main.

LOUIS DALPÉ DIT PARISEAU.

Montréal, ce 25 novembre 1868—m c k

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW

Cet Après-Midi.

Vente de Sleighs Neufs et de Peaux de Buffles.

M. SHAW vendra à son magasin, No. 97, Grande Rue St. Jacques, VENDREDI, le 27 du courant, environ 150 ROBES DE SLEIGH DE GOUT, consistant en Peaux d'Ours, de Renard, etc., et de grandes Robes de Buffles découpées et naturelles. Aussi Par-dessus en Chat Sauvage et Peaux de Buffle.

Vente à DEUX heures.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

64

PAR JOHN J. ARNTON.

CORPORATION DE MONTREAL.

Vente par Encan Public

MARDI, LE 1er DECEMBRE PROCHAIN,

A ONZE HEURES A. M.,

PAR JOHN J. ARNTON.

DEUX EXCELLENTES MAISONS

PRÈS DU CARRÉ VIGER

ET

UN LOT

AU COIN NORD DES

RUES DRUMMOND ET ST. JANVIER.

1. Un LOT DE TERRE situé dans le Quartier St. Louis de la cité de Montréal, contenant soixante et onze pieds de front sur quatre-vingt cinq pieds et un quart de profondeur, mesure anglaise, borné en front par le Carré Viger, en arrière par Dame Marie Perrault; d'un côté par la dite Dame Marie Perrault, et de l'autre côté par la rue Vitré, avec DEUX MAISONS de BRIQUES à TROIS ÉTAGES, et neuf pieds et un quart d'une troisième maison en briques à trois étages y contigue dessus érigés.
2. Un LOT VACANT situé au coin nord des rues Drummond et St. Janvier, mesurant 149.5 pieds de front, mesure anglaise, sur la rue Drummond, sur une profondeur moyenne de 15.5 pieds, aussi mesure anglaise.

Conditions libérales; on les fera connaître au temps de la vente.

Vente à ONZE heures.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Montréal, 21 novembre 1868.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

65

NUBIAS NOUVEAUX!

ON VIENT D'EN RECEVOIR

285 DOUZAINES

CHEZ

JAS. MORISON & Cie.

AUX DEUX MAGASINS.

NUBIAS POUR DAMES.

NUBIAS POUR DEMOISELLES.

NUBIAS POUR MESSIEURS.

NUBIAS POUR JEUNES GENS.

NUBIAS POUR ENFANTS.

AUX DEUX MAGASINS.

1s 3d, 1s 7½d, 2s 6d, 3s, 3s 9d, 4s, 3d, 5s, 6s 3d et 7s 6d chaque,

De toutes couleurs nouvelles et désirables telles que

Chinchilla, Grise, Pourpre, Bleue, Verte, Œillet, Rose, Cerise, Ecarlate, Brune, Jaune, Mais, Noire et Blanche.

AUSSI:—GRANDE VARIÉTÉ D'AUTRES COULEURS.

Et une caisse de NUBIAS pour Dames et Demoiselles avec attaches.

JAS. MORISON & Cie.

AUX DEUX MAGASINS.

25 nov. 67—q k

DEMANDE.

DEUX JEUNES GENS, désirant consacrer deux à trois soirs par semaine à l'étude de la langue française, demandent un PROFESSEUR compétent. Adresser sa lettre "Teacher," en y insérant toutes les conditions et détails, au bureau de ce journal.

26 nov. 68—t p

ENSEIGNE DU MARTEAU

FERRONNERIES,

Poeles de Cuisine

Poeles de Cuisine pour Bois, Poeles de Cuisine pour Charbon, Poeles Doubles, Poeles de Philadelphie, Couchettes en Fer,

"Farmers Boilers,"

Avec un Assortiment Général de Ferronneries, Bêches, Pelles, Fourches, Grattes, Rateaux, etc.

VIEUX POELES ECHANGES.

G. LEPAGE, 210, RUE ST. PAUL,
Au coin de la Place Jacques-Cartier

9 mai—204 um A sm B k

JOS. BELANGER,

Manufacturier de Savon et Huile de Pied de Bœuf,

AU MILE-END, VIS-A-VIS L'ÉGLISE,

Informe le public qu'il vient d'ouvrir une MANUFACTURE DE SAVON ET D'HUILE DE PIED DE BŒUF supérieure et de première qualité qu'il vendra à des prix réduits en gros et en détail. Les marchands de la campagne et autres qui ont besoin de cet article de première nécessité, feront bien d'arrêter en passant et juger par eux-mêmes des différentes qualités de savon qu'il manufacture, et donner leurs commandes.

30 octobre—dm k 45

Corbillards!! Corbillards!!!

AVIS.

M. CUSSON informe le public qu'il s'est procuré de NOUVEAUX CORBILLARDS très élégants et des mieux finis, qu'il offre au public à PRIX MODÉRÉS.

L'on trouvera à son Etablissement des Cercueils de tout prix, Gants, Crêpes, etc. Il fournit aussi les personnes pour ensevelir les morts. C'est le seul Etablissement Canadien-Français à Montréal.

CORBILLARDS A LOUER OU A VENDRE.

M. CUSSON s'est empressé, après le feu, de faire l'acquisition d'un joli petit Cheval Blanc pour mener le Corbillard destiné aux enfants et qu'il s'en servira double ou simple, selon le désir des personnes.

XAVIER CUSSON,
11. Rue St. Joseph.

30 septembre—19 k

VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY & CIE.

Ce Soir.

Continuation de la grande vente d'Automne de Marchandises Sèches, Couvertures, &c., &c.

CE SOIR nous continuerons NOTRE GRANDE VENTE D'AUTOMNE de toute espèce de Marchandises Sèches, Draps, Tweeds, Mercerie, Couvertures, Lainages, Coutellerie, Pelleteries, Soies, etc., à nos salles d'encan, No. 139, Grande Rue St. Jacques.

Vente à SEPT heures.

DEVANY & CIE.,
Encanteurs.

69

N.B.—On attire spécialement l'attention des Marchands et autres à ces ventes, vû que les assortiments sont considérables et que ces ventes sont faites SANS RÉSERVE.

D. & CIE.

VENTE D'IMMEUBLE

SOUS

L'Acte de Faillite de 1864

DANS LA FAILLITE DE

HILAIRE SAUVÉ

De la Cité de Montréal.

Le soussigné vendra JEUDI, le 26 du courant, à DIX heures A. M., au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, dans la Chambre réservée aux procédés en faillite:

Un Lot, No. 604

De forme irrégulière, situé au coin des

RUES BONAVENTURE ET FULFORD

AVEC UNE

Maison en Brique à deux Etages

ET DEUX COTÉS

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 24 Novembre 1868—67 d

SOUMISSIONS DEMANDÉES

POUR

UN FONDS DE BANQUEROUTE.

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans la faillite de ROMAIN ST. JEAN, de la cité de Montréal.

Le FONDS COMMERCIAL du susdit failli est offert en vente à tant par $ sur la valeur, savoir:

Marchandises Sèches	**$9,168 40**
Epiceries	**357 05**
Garnitures, &c	**355 00**

Les soumissions, qui devront contenir les noms des cautions offertes et les termes de paiements, seront reçues jusqu'à LUNDI, le SEPT de DÉCEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi; on y pourra voir l'inventaire et obtenir toutes les informations désirables.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel,
No. 18, Rue St. Sacrement.

Montréal, 21 novembre 1868—67 l c

BANQUE ONTARIO

DIVIDENDE NUMERO 22.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de QUATRE PAR CENT sur le fonds capital de cette association pour les six mois écoulés de l'année, a été déclaré aujourd'hui; il sera payable à la Banque et dans ses succursales le et après

Mardi, le premier jour de Décembre prochain.

Les livres de transport seront fermés depuis le 15 jusqu'au 30 de Novembre, ces deux jours inclus.

Par ordre du Bureau,

D. FISHER,
Caissier.

BANQUE ONTARIO,
Bowmanville, 24 octobre 1868—42 qs n

A LOUER

Cette MAISON de première classe, No. 119, Rue du Champ de Mars, avec Bains, *Water Closet*, Ecurie et Remise. Possession immédiate.

S'adresser à

R. A. R. HUBERT,
Palais de Justice.

13 nov.—57 m

NOUVEAU COURS

DE

LANGUE ANGLAISE

SELON LA

MÉTHODE D'OLLENDORFF

A L'USAGE DES

Écoles, Académies, Pensionnats et Colléges

UN VOLUME IN-12 DE VI—240 PAGES,

Cartonné.

PRIX: A la douzaine	**$4.00**
Au détail	**0.40**

PREFACE.

Il n'est plus besoin de faire l'éloge de la *Méthode d'Ollendorff*: elle est populaire, depuis 30 ans, en Europe et aux Etats-Unis.

D'ailleurs, elle se recommande assez par elle-même. Pour en apprécier la valeur, il suffit de songer au but que l'on se propose généralement dans l'étude des langues vivantes: on veut apprendre à écrire et à parler ces langues. Mais, il est impossible d'atteindre complètement ce but par l'étude de la grammaire et la traduction des auteurs: l'une donne l'analyse de la langue plutôt que la langue elle-même; l'autre n'apprend que la langue des livres, dont on ne fait guères usage pour les besoins de la vie ordinaire. Une meilleure méthode serait donc celle qui, sans négliger les formes grammaticales, s'attacherait surtout à donner le fond même de la langue, c'est-à-dire, ses mots, ses tours, ses idiotismes les plus usités. Or, telle est la méthode d'Ollendorff: elle offre cet avantage de présenter à la fois la pratique et la théorie. Ici, point de grammaire abstraite: les règles s'expliquent d'elles-mêmes, par les exemples; la langue est exposée non plus dans une sèche et froide analyse, mais dans ses formes animées et vivantes, telle, en un mot, qu'elle apparaît dans le langage ordinaire.

Les mots, les tours de phrase, les idiotismes, les locutions usuelles et familières, tout s'apprend dans une série de leçons graduées, et tout ce qui est appris se retient à l'aide des exercices qui obligent de faire un usage continuel de la science acquise. La forme adoptée pour ces exercices, est celle du dialogue: il en résulte un avantage facile à comprendre. Le ton froidement didactique engendre l'ennui mais cette suite continuelle de questions et de réponses tient l'esprit en éveil et donne à une étude fastidieuse en elle-même, la variété, l'entrain et presque le charme de la conversation.

Un philologue célèbre a dit: "C'est en parlant une langue qu'on apprend à la parler; il faut donc parler aussitôt que cela est possible: or, cela est possible dès le premier jour." C'est surtout à la méthode d'Ollendorff qu'on peut appliquer ce principe. La première leçon fournit assez de mots pour construire des phrases complètes; déjà l'on peut s'exprimer dans une langue que l'on commence à étudier. Chaque leçon nouvelle apporte des mots et des tours nouveaux; de jour en jour la langue *se délie* davantage et devient plus familière avec l'idiome étranger.

On le voit, la méthode d'Ollendorff ressemble beaucoup à la manière dont l'enfant apprend sa langue maternelle. Voilà ce qui démontre son excellence. Est-il une voie meilleure que celle qui nous est indiquée par la nature elle-même?

Nous croyons donc rendre un véritable service à l'enseignement en publiant ce *Nouveau Cours de Langue Anglaise selon la Méthode d'Ollendorff*. Cet ouvrage n'est encore qu'un essai, et nous en reconnaissons volontiers les défauts; tel qu'il est, cependant, nous espérons qu'il sera utile et qu'il atteindra, en partie du moins, le but que nous nous proposons: *Rendre l'étude de l'Anglais plus facile, plus courte et plus agréable!*

Cet ouvrage est en vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 & 239, Rue St. Paul

Montréal, 18 nov. 1868—62

Compagnie de Navigation de l'Outaouais.

STEAMERS DE LA MALLE, 1868

Voyageront tous les jours (les dimanches exceptés) de MONTREAL A OTTAWA, arrêtant à Ste. Anne, Oka, Como, Hudson, Pointe-aux-Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, l'Orignal, Majors, Papineauville, Browns, Thurso et Buckingham.

Les magnifiques et rapides steamers PRINCE OF WALES, Capt. H. W. SHEPPERD, QUEEN VICTORIA, Capt. A. BOWIE.

Un train laisse la Station St. Bonaventure tous les matins (les dimanches exceptés) à SEPT heures en correspondance à Lachine avec le steamer PRINCE OF WALES—(Déjeuner)—pour Carillon passant par le Lac St. Louis, les Rapides de Ste. Anne et le Lac des Deux-Montagnes. De Carillon par chemin de fer à Grenville, joint le steamer QUEEN VICTORIA—(Diner—pour Ottawa.

EN DESCENDANT: le steamer QEEN VICTORIA laisse Ottawa à 6.30 A. M.; les passagers arrivent à Montréal à 4.45 P. M.

Le confort et l'économie de cette ligne ne peuvent être surpassés, tandis que le voyageur parcourt l'une des routes d'un des plus pittoresques district du Canada et des plus séduisantes pour le touriste.

Les personnes désirant faire un voyage de plaisir obtiendront des billets de retour de Montréal à Carillon, bons pour un jour, au prix du voyage seulement.

Les excursionnistes allant aux célèbres sources de Calédonia seront débarqués à l'Orignal.

EXPRESS POUR LES PAQUETS tous les jours de Bureaux à Ottawa et les postes intermédiaires.

On pourra obtenir des billets pour aller, retour et excursion au Bureau, à la Bâtisse de la Librairie Mercantile, à la rue St. Bonaventure ou à bord des Steamers.

On pourra aussi obtenir des Billets pour aller et retour, à la Station Bonaventure.

Le vapeur des marchés, DAGMAR, Capitaine McGOWAN.

EN MONTANT—laisse le Bassin du Canal les MERCREDIS et SAMEDIS à SIX A. M.

EN DESCENDANT—laisse Carillon les LUNDIS et JEUDIS à SIX heures A. M.

R. W. SHEPPERD.

23 sept—198 x

La Compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE
ENTRE
le Nouveau-Brunswick et la N.-Ecosse,
TOUS LES MARDIS.

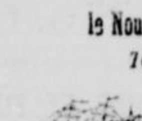

Le magnifique steamer en fer de première classe, le "GASPÉ," Capitaine Thomas Connell, laissera le Quai St. André,

Mardi, 1er Décembre, à 4 hs. P. M.,

Pour PICTOU, N.-E., arrêtant à la Pointe-aux-Pères, Gaspé, Percé, Chatham, Newcastle, Miramichi et Shediac.

Il reviendra, laissant Pictou MARDI, le 17 Novembre, à 5 heures P. M.

Les Steamers seront en connection à Shediac avec E. & N. A. R. R. de St. Jean, N. B., et le Steamer de l'Isle du Prince Edouard, et à Pictou avec N. S. Railway pour Halifax.

Prix des Billets de Passage: pour St. Jean N. B. $16; Halifax, N. S. $17.50; Eastport, $17.50; Portland $19.50; et Boston $20.50.

Des Billets de retour par les Steamers se vendront à des prix réduits.

Aucun fret ne sera reçu passé midi les mardis. Les exportateurs doivent fournir un état de la nature et valeur de leurs Marchandises, déclarer si elles proviennent de manufacture canadienne ou étrangère, si elles sont en entrepôt ou si les droits sont payés.

Pour prix du Fret et le Passage, s'adresser à

W. MOORE,
Gérant.

r

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE

COMMERCIAL UNION.

Bureau principal—19 et 20, Cornhill, Londres, Angleterre.

BUREAU DE LA SUCCURSALE, 385 et 387, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

CAPITAL ...$12,500,000 ou £2,500,000 Sterling.
FONDS DÉPOSÉS EN CANADA..... $500,000.

Departement contre le Feu.

Assurance accordée sur les effets de Ménage et les Articles de Commerce à des Taux modérés.

Departement sur la Vie.

Le succès de ce département est sans précédent, vu que, après avoir payé les pertes et dépenses, il est resté entre les mains des Syndics 90 par CENT des primes reçues.

MORLAND, WATSON & CIE.,
Agents généraux pour le Canada.
FREDERICK COLE, Secrétaire.

A. Tellier, Sous-Agent.
Montréal, 15 juin k c 1868—237 sm

BAS-CANADA,
District de Montréal.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Montréal, 30 Septembre 1868.

Qu'il soit connu que Dame LEOCADIE BOUCHER, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Patrice Lacombe, en son vivant écuier, notaire, du même lieu, et actuellement épouse séparée quant aux biens de Alfred Larocque, écuier, de la dite cité de Montréal, et le dit Alfred Larocque à l'effet d'autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, par sa requête déposée au Greffe de la dite Cour Supérieure, sous le numéro 329, demande la vente d'un immeuble situé dans ce district, savoir: "Un terrain situé en "la dite cité, formant partie d'un lot de terre dési-"gné par la lettre "C" au plan de la Ferme St. "Gabriel," déposé en l'office du Séminaire de "Montréal et marqué sous le No. 14 du plan parti-"culier du vendeur, borné en front par la rue du "Centre, d'un côté par Benjamin Gougeon, de "l'autre côté par Michel Hémond et derrière par "No. 12 du dit plan du vendeur, contenant qua-"rante-trois pieds de front sur quatre-vingt de "profondeur, le tout plus ou moins," lequel dit terrain est occupé par la nommée Margaret Brennan.

Laquelle dite Dame Léocadie Boucher allègue que par contrat de vente consenti par le dit feu Patrice Lacombe au nommé Timothy Brennan, journalier de Montréal susdit, reçu devant Maître Lafleur et son confrère, notaires, le 9 novembre 1859, il a été constitué une hypothèque sur l'immeuble sus-décrit pour la somme de cinquante-huit louis, cours actuel, et qu'elle réclame du propriétaire actuel, la dite somme principale de cinquante-huit louis qui lui est due en vertu du dit contrat, de plus celle de sept louis dix-huit chelins et neuf deniers dit cours pour balance de trois années d'intérêt sur le dit capital jusqu'au neuf novembre mil huit cent soixante-et-sept, avec intérêt sur la dite somme de cinquante-huit louis, depuis et à compter du dit 9 novembre dernier, et les dépens de la dite requête.

Laquelle dite Dame Léocadie Boucher allègue de plus que le propriétaire actuel du dit immeuble est incertain et que le propriétaire connu d'icelui depuis la date du dit contrat de vente a été le dit Timothy Brennan, maintenant décédé et que depuis le décès de ce dernier le dit immeuble est occupé qar la dite Margaret Brennan.

En conséquence, avis est donné au propriétaire de l'immeuble de comparaître devant la dite Cour à Montréal, dans deux mois à compter de la quatrième publication du présent avis, pour répondre à la demande de la dite Dame Léocadie Boucher faute de quoi la Cour ordonnera que le dit immeuble soit vendu par décrêt.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

47—98 A

A VENDRE.

L'on offre en vente une TERRE de la contenance de 180 arpents, avec maison, granges, étables et autres dépendances dessus construites, de 4 arpents de front. Par sa position sur le fleuve St. Laurent et sa proximité de la ville, dont elle n'est éloignée que de trois milles à la paroisse de la Longue-Pointe, cette terre offre de grands avantages aux acquéreurs.

Pour plus amples informations, s'adresser à

H. J. MEYER,
Notaire,
Montréal.

10 sept—2

J. A. HUDON,

MARCHAND D'HUILE DE CHARBON,
EST DÉMÉNAGÉ AU NO.
286, Rue St. Laurent, coin de la Rue Mignonne,

OU il vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire

42 SOUS LE GALLON.

Ne confondez pas 236, Rue St. Laurent, où il demeurait avant, mais bien

286, Rue St. Laurent.

18 nov. 61—s k

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

1868—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1868.

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit:

POUR L'OUEST:

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à............ 8.30 A M
Express de nuit do do............ 8.30 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à............ 7.00 A M
Trains pour Lachine à * 5.30 A. M., 7.00 A M, 9.00 A. M., 1.30 P. M., * 4.40 P M, 5.00 P. M. et 6.30 P M.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires............ A M
Express pour Boston............ A M
Express pour New-York et Boston viâ le Vermont Central............ 3.30 P M
Express pour New-York viâ Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à............ 5.30 A M
Do do do .... 4.40 P M
Express pour Island Pond et Gorham.... 2.00 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticooke, seulement à............ 10.10 P M

Chars-dortoirs pour chaque convoi de nuit. Bagage marqué (checked).

Le steamer *Carlotta* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi.

Il y a à bord un comfort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis et Jeudis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

Montréal, 5 oct.—255 r

Transport des Malles.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 9 Nov. 1868.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées A. M.	Levées P. M.
		ONTARIO.		
8&11½	......	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.00	7.00
8&11½	......	Province d'Ontario..... (a)	7.00	7.00
......	5.15	Rivière Ottawa p. vapeur	6.00	......
		QUÉBEC.		
8.00	......	Chemin de fer Arthabas. et Trois-Rivières	......	7.00
9.30	......	Do Caug. et Hemmingford	......	3.30
8.00	2.00	Chemin de fer Montréal, Sherbrooke et I. Pond	6.00	1 & 7
8.00	......	Cité de Québec p. chemin de fer et à l'Est	......	7.00
8.00	......	Cité de Québec p. vapeur	......	4.15
8.00	......	Chemin de fer Richmond et Québec	......	7.00
10.00	......	Do St. Jean et Rouse's Pt	......	3.30
10.00	......	Shefford et la Jonction du chemin de fer V.	......	3.30
		MALLES LOCALES.		
9.30	......	Beauharnois	6.00	......
11.00	......	Chambly (aussi 6 A M) et St Césaire	......	2.00
11.00	......	Contrecœur, Varennes et Verchères	......	2.00
10.00	......	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	......
9.30	5.15	Huntingdon	6.00	3.30
9.30	5.15	Lachine	6.00	2.00
10.00	......	Laprairie et St. Lambert	......	1.00
11.00	......	Longueuil	6.00	2.00
......	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne	7.00	......
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	......	St. Eustache, St. Laurent et St. Martin	7.00	......
......	2.45	St Jérome, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	......
8 & 10	......	St. Jean et Station St Armand	8.00	3.30
8.00	......	Trois-Rivières par la Rive Nord	......	1.30
		PROV. MARITIMES.		
......	......	N. Brunswick et Isle P. E.	......	7.00
......	......	N.-Ecosse—Mercredi et Samedi par le *Carlotta* de Portland à Halifax	......	7.00
......	......	Do Do—Mardi, Jeudi et Samedi *via* vapeur de Portland à St Jean N B	......	7.00
		(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de Terre-Neuve.)		
		ETATS-UNIS.		
8 & 10	......	Albany, Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c.	......	3.30
8 & 10	......	I. Pond & Portland	......	1 & 7
8&11½	......	Etats de l'Ouest	7.00	6
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, &c, payés d'avance *vià* New-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les autres malles: Pour Havane et Indes Occidentales, *vià* Havane, tous les Jeudis P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.	......	3.30
		GRANDE BRETAGNE.		
		Par la Ligne Canadienne.. Vendredi	......	7.00
		Par do Cunard, *vià* N.-Y.. Lundi......	......	3.30
		Par Brême (si l'adresse le comporte) *vià* N.-Y...... Mardi......	......	3.30

(a) Les sacs de la malle par les chars pour Ontario sont ouverts de 8.15 A. M. à 8.15 P. M.
Do do pour I. P. R. ouverts jusqu'à 1.40 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boites à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 A. M., 1.15, 5.45 et 9.00 P. M. Le Dimanche à 9.00 P. M.

AU CLERGE.

Les soussignés ci-devant associés de la maison Jos. Beaudry & Cie., ont l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé, Communautés Religieuses, Colléges, etc., qu'ils sont à prendre des mesures afin d'établir des relations avec les meilleures maisons d'Europe, pour l'importation d'Argenterie et Bronze pour Eglises, Chasublerie, et Etoffe de tout genre pour la confection d'ornements Romains, décors d'Autels, et tout ce qui concerne les objets nécessaires au Culte Catholique de plus, les meilleurs tissus Français et Anglais pour vêtements et lingerie.

O. GADBOIS,
T. LAFRICAIN.

29 septembre 1868. c—18

ENSEIGNE DU MARTEAU

FERRONNERIES,

Poeles de Cuisine

Poeles de Cuisine pour Bois, Poeles de Cuisine pour Charbon, Poeles Doubles, Poeles de Philadelphie, Couchettes en Fer,

"Farmers Boilers,"

Avec un Assortiment Général de Ferronneries, Bèches, Pelles, Fourches, Grattes, Rateaux, etc.

VIEUX POELES ECHANGES.

G. LEPAGE, 210, RUE ST. PAUL,
Au coin de la Place Jacques-Cartier

9 mai—204 um A sm B k

JOS. BELANGER,

Manufacturier de Savon et Huile de Pied de Bœuf,

AU MILE-END, VIS-A-VIS L'ÉGLISE,

Informe le public qu'il vient d'ouvrir une MANUFACTURE DE SAVON ET D'HUILE DE PIED DE BŒUF supérieure et de première qualité qu'il vendra à des prix réduits en gros et en détail. Les marchands de la campagne et autres qui ont besoin de cet article de première nécessité, feront bien d'arrêter en passant et juger par eux-mêmes des différentes qualités de savon qu'il manufacture, et donner leurs commandes.

30 octobre—dm k 45

Corbillards!! Corbillards!!!

AVIS.

M. CUSSON informe le public qu'il s'est procuré de NOUVEAUX CORBILLARDS très élégants et des mieux finis, qu'il offre au public à PRIX MODÉRÉS.

L'on trouvera à son Etablissement des Cercueils de tout prix, Gants, Crêpes, etc. Il fournit aussi les personnes pour ensevelir les morts. C'est le seul Etablissement Canadien-Français à Montréal.

CORBILLARDS A LOUER OU A VENDRE.

M. CUSSON s'est empressé, après le feu, de faire l'acquisition d'un joli petit Cheval Blanc pour mener le Corbillard destiné aux enfants et qu'il s'en servira double ou simple, selon le désir des personnes.

XAVIER CUSSON,
[illegible] RUE St. Joseph.

30 septembre—19 m k

PHARMACIE.

Le soussigné, licencié Pharmacien et Chimiste du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, et Pharmacien de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, a le plaisir d'annoncer à tous les citoyens de Montréal et aux Médecins en particulier, qu'il a

OUVERT UNE PHARMACIE
AU
No 252, Rue Notre-Dame,
CI-DEVANT OCCUPÉ PAR
MM. LAVIOLETTE & GIRALDI,

Et espère mériter l'encouragement de tout le public en général.

Ordres des médecins et des marchands des campagnes environnantes remplis avec ponctualité.

Analyses Chimiques et Pharmaceutiques faites à demandes.

Prescriptions remplies à toutes heures de la nuit et du dimanche.

Toutes préparations faites suivant la Pharmacopée de Londres et de la nouvelle Pharmacopée Britannique.

Z. FORTIER,
Pharmacien-Chimiste de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

mai—a...

LICITATION.

Sera vendu MERCREDI, le 9 DÉCEMBRE prochain, l'immeuble ci-après décrit, faisant partie de la succession de feu Olivier Tessier dit Lavigne, décédé, en son vivant menuisier-Entrepreneur, de la Cité de Montréal et Dame Marguerite Dubault, son épouse en premières noces, aussi décédé, savoir:

Un LOT DE TERRE ou emplacement situé dans le faubourg St Joseph de cette dite Cité, de la contenance de quarante pieds de front sur soixante-dix pieds de profondeur, le tout mesure française et plus ou moins; borné en front par la rue Barré, en arrière, par les Sœurs, et dame Boudreau; d'un côté, au nord-est, par Ambroise Piché et d'autre côté au sud-ouest, par une ruelle de dix-neuf pieds de large, avec deux maisons et autres bâtiments en bois dessus érigés.

Le terrain est sujet à une rente annuelle de $30 payable le vingt-neuf Septembre de chaque année, jusqu'au rachat du capital de la dite rente, laquelle sera rachetable en un seul ou plusieurs paiements de pas moins cent piastres à la fois.

Le terrain n'est pas commué.

La vente se fera sur les lieux No. 108 à 10 heures avant-midi.

Pour plus amples informations, s'adresser au notaire soussigné, No. 116, rue St Joseph.

E. McINTOSH, N. P.

Montréal, 17 novembre 1868.—60 ts B

FOWLER & ROY,

ARCHITECTES,

ONT TRANSPORTÉ LEUR BUREAU
A LA
SALLE ST. PATRICE.

21 octobre. 37—m

DOCTEUR H. A. LABADIE

No. 6, PETITE RUE ST. JACQUES,

Au second étage, 2ème porte de la Rue St. Gabriel, Montréal.

23 ju 215—k

A VENDRE
LE
TERRAIN DU VIEUX CIMETIERE,

Les soussignés donnent avis aux Capitalistes qu'ils sont maintenant prêts à vendre cette magnifique propriété, dont le plan est déposé et sujet à être examinés au Bureau de D. MASSON, 31, Rue St. Pierre, où l'on pourra en même temps obtenir les conditions de vente.

BENJ. COMTE,
D. MASSON.

Montréal, 5 sept. 1868—303 j

A. LÉVÊQUE,

ARCHITECTE,
ET
Agent pour l'obtention des Brevets d'Invention
EN CANADA ET A L'ÉTRANGER.

Bureaux: 38, Petite Rue St. Jacques.

19 août. —828

Province de Québec,
District de Montréal.

Cour Supérieure, Montréal.

No. 49

Dans l'Instance

Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,

Requérants en expropriation sur la Côte de la Place d'Armes;

ET

JOHN FRASER, Ecuier, de la cité d'Edinburgh, dans cette partie du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelé Ecosse, *Propriétaire.*

Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour la somme de six mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir:

Un morceau de terre avec partie d'une bâtisse sus-érigée, du côté sud-est par la Petite Rue Saint Jacques, du côté sud-ouest par la Côte de la Place d'Armes, du côté nord-ouest par la propriété de la Compagnie de Dépôt et de Prêt (*Trust and Loan*) et du côté nord-est par le résidu de la propriété de l'Association d'Ecosse sur la Vie.

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine, pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

Bureau du Protonotaire,
Montréal, 20 novembre 1868. 65

A VENDRE

Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE., Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU,
Notaires, etc.,
63, rue St. François-Xavier.

1 octobre—211

Graines! Graines!! Graines!!

JE VIENS DE RECEVOIR mon nouvel assortiment de GRAINES de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, toutes garanties FRAICHES, l'une des meilleures collections du Canada, soit en Fleurs, en Légumes ou en Graines des Champs, savoir:

Fèvres,
Betteraves,
Choux,
Carottes,
Choufleur,
Céleri,
Mais,
Concombres,
Laitues,
Betteraves,
Melons,
Moutarde,
Oignons,
Panais,
Persil,
Piment,
Pois,
Radis,
Epinards,
Raves,
Tomates,
Champignons.

On accordera un escompte libéral aux marchands et aux sociétés d'agriculture, qui s'en procureront une bonne quantité.

Venez nous faire une visite et procurez-vous un catalogue.

JAS. GOULDEN,
177 et 179, Grande Rue St. Laurent
près du marché.

20 mars—164

AVIS.

Un Médecin de la campagne offre en vente une magnifique PROPRIÉTÉ, avec Parterre Anglais, Plantation choisie, possession immédiate, de la pratique qui vaut de $1,000 à $1,200 par année, à la porte des communications et des chars.

Conditions libérales.

Pour l'adresse, écrire à ce journal.

12 nov. 29—B

Presse à Cylindre à Vendre.

Ayant fait l'acquisition depuis le printemps dernier de trois nouvelles Presses à Vapeur, nous sommes décidés à vendre une BONNE PRESSE A CYLINDRE, celle qui a imprimé *La Minerve* depuis quelques années et qui pourrait très bien faire pour l'impression d'un journal à la campagne. Elle sera vendue à très-bon marché Avec quelques améliorations, qui coûteraient peu elle imprimerait très-bien des Livres d'Ecole, Pamphlets, &c.

DUVERNAY, FRÈRES.

Bureau de *La Minerve*,
Montréal, 22 septembre 1868.

AGENCE POUR LA VENTE ET LE LOUAGE
DE
Maisons et de Terrains.

AUX PROPRIETAIRES.

Le soussigné désire informer les propriétaires que des demandes nombreuses lui sont faites pour des résidences privées, les prix variant de $2,000 à $5,000. Aussi, des offres pour LOTS A BATIR de $400 à $1,000 chaque.

Le soussigné désire qu'on sache bien qu'il n'exige aucune rétribution si la vente n'a pas lieu, et que lorsqu'elle s'effectue, il ne prélève qu'une modique commission. Cette façon d'opérer lui a permis de satisfaire toujours le public, pendant le cours d'une longue carrière commerciale.

Les personnes qui ont des propriétés à vendre dont le titre est parfait et qui désirent en obtenir de bons prix, sont priées de communiquer avec lui.

Le soussigné désire informer ceux qui désirent vendre leurs propriétés par encan qu'il vient de faire des arrangements avec un encanteur de renom qui s'empressera d'exécuter leurs ordres à des conditions raisonnables,

H. H. GEDDES,
32, Grande Rue St. Jacques,
Porte voisine du Bureau de Poste.

Montréal, 12 novembre 1868.—56 m k

PÉNITENCIER.

CONTRATS.

Le soussigné recevra des SOUMISSIONS jusqu'à JEUDI, le 10 DÉCEMBRE prochain, pour l'approvisionnement du Pénitencier pendant l'année depuis le matin du 1er JANVIER jusqu'au soir du 31 DÉCEMBRE 1868, des articles suivants, sous contrat, savoir:—

Farine Nos. 1 et 2, inspectée et marquée en quantité égale à — par quart de 196 lbs.

Farine "non sassée" à — par quart de 196 lbs.

(Le contrat de la farine devant se terminer le 1er Novembre 1868.)

Bœuf frais, Mouton frais et Lard salé, de la qualité connue sous le nom de "Prime," et mis en quarts, chaque article à — la lb.

Sel, Poivre, Farine d'Avoine, Pois, Thé Souchong, Beurre, Lard, Riz et Sucre, chacun à — la lb.

Volailles, chacune à —
Œufs à — la douzaine
Vinaigre à — le gallon
Lait à — le gallon
5,000 minots de Patates à — par minot.
Foin, Paille et Son chacun à — par tonne de 2,000 lbs.
Avoine à — par minot.

1,600 Cordes de Bois Franc consistant en Hêtre, Merisier et Erable et 200 Cordes de Pin et Pruche, chacun à — la corde.

Charbon mou à — par tonne de 2,000 lbs.
Charbon cassé à — par tonne de 2,000 lbs.
Savon et Chandelle, chaque à — la lb.
Huile de Charbon à — par gallon.

Les prix devront être mentionnés en piastres et centins, et tous les articles livrés à demande.

D. Æ. MACDONELL,
Gardien.

Bureau du Pénitencier de Kingston,
17 Novembre 1868. 63 c

A LOUER
POUR
CONCERTS, LECTURES, ETC, ETC
LA
SALLE NORDHEIMER.

S'adresser à DION & FRÈRE
111, Grande Rue St. Jacques.

29 oct—44 tm k

J. D LAWLOR,

Manufacturier de MACHINES A COUDRE, annonce respectueusement qu'il a été engagé pratiquement dans la fabrication des Machines à Coudre les plus perfectionnées qui aient été employées depuis dix-huit ans, et ayant considérablement augmenté ses moyens de fabrication, il est préparé à fournir une Machine Supérieure et à aussi bas prix qu'aucun manufacturier du Canada. Il tient aussi une grande variété des Machines Américaines suivantes à des prix très réduits. Les Machines dites: Ætna, Howe, Singer, Florence, Wax Thread et Button-hole. Les personnes qui désirent acheter, trouveront des avantages de les visiter avant d'aller ailleurs. Un escompte considérable est accordé aux agents. Demandez la liste des prix et des circulaires. Machines à Cheviller, Machineries à faire les Bottes réparées et améliorées aux Ateliers situés au-dessus du Bureau No. 365 Rue Notre-Dame, Montréal, et 22, Rue St. Jean, Québec.

28 février 145

MACHINES POUR BOTTES ET SOULIERS.

J. D. LAWLOR, seul agent à Montréal pour la vente des Machines à Cheviller de Butterfield et Haven, que l'on fait marcher avec le pied et par la force; Machines à polir le talon des chaussures; Machines à enlever, rouler et fendre; Machines à fendre le cuir; Machines à couper et saisir la semelle; Frottoirs et Tourneurs pour bottes; Machines Sidewelt; Machines à Coudre avec du fil ciré, la vraie Machine à Coudre de Howe et l'Engin de Roper, à vendre chez J. D. LAWLOR, 365, Rue Notre Dame, entre les rue St. François-Xavier et St. Jean, Montréal, et 22 rue St. Jean, Québec.

23 janvier—121 a k c D

Bureau de la succession de feu
GEO. B. SYMES,

No. 9—HALLE AUX BLES—No. 9.

MAURICE CUVILLIER,
AGENT

Montréal, 8 juillet 1863—260 sm B

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 2617.

COUR SUPÉRIEURE.

MARY SARAH ROY, Demanderesse; vs. PHILIP QUIGLEY, Défendeur.

Avis est par le présent donné que la Demanderesse a, le treizième jour d'Octobre dernier, institué la présente action *en séparation de corps et de biens* contre son mari, le Défendeur.

C. AIMÉ DUGAS,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, novembre 1868—52 m k

A VENDRE

QUATRE EMPLACEMENTS
SITUÉS SUR LA RUE CADIEUX
VIS-A-VIS LA PROPRIÉTÉ DU CAPITAINE VOLIGNY

Ces Terrains, qui commandent une vue magnifique de la montagne et qui sont dans une localité des plus saines, mesurent 49 pieds de front sur 76 pieds de profondeur chacun.

Les conditions de vente seront libérales.

S'adresser à

S. GIRALDI,
No. 252, Rue Notre-Dame,
En face de la Côte St. Lambert.

—oOo—

AUSSI

UNE PROPRIETE
SITUÉE SUR LA RUE DUBORD
VOISINE DU MARCHÉ AUX ANIMAUX

Sur ce terrain est construite une jolie maison en briques à trois étages, avec une alonge aussi en briques, qui couvre toute la profondeur du terrain. Il y a une grande cour et des bâtiments sus-érigés.

Les conditions, qui seront faciles, seront connues en s'adressant à

S. GIRALDI,
No. 252, Rue Notre-Dame,
En face de la Côte St. Lambert.

26 mai—231

Emmagasinage.

AYANT de nouveau repris mes affaires d'entreposage avec ma tonnellerie, sur les lieux généralement connus sous le nom de JONES STORES, au coin des rues Colborne et Wellington, occupés par moi, pendant ces dernières années et réunis avec les magasins Young, je suis préparé à recevoir l'emmagasinage de Fleurs, Provisions, Sucres, Mélasse, Thés, Tabacs, Huiles, Lard, Beurre, Fromage Sel, Fer et des Marchandises en général, et j'espère, par une attention scrupuleuse et un grand soin, gagner de nouveau la confiance et le patronage de la classe commerciale et de ceux qui avancent sur bilan d'entrepôt, comme j'avais l'honneur de les posséder.

Montréal, 2 mai—A 199.

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec,
District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure

Dans l'affaire de
JOSEPH N. DUHAMEL, FAILLI.

AVIS est par les présentes donné que le VINGT-SIXIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge, en vertu du dit acte.

JOSEPH N. DUHAMEL,
Par M. GARAULT,
Proc. *ad litem.*

Montréal, 17ème jour d'Octobre 1868—25 C dm

Acte concernant la Faillite 1864

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de
LOUIS RAYMOND PLESSIS dit BÉLAIR, commerçant, de la cité et du district de Montréal, FAILLI;
et
ANDREW B. STEWART, SYNDIC OFFICIEL.

Avis public est par le présent donné que le dit failli, par ses Avocats et Procureurs soussignés, fera application, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE 1868, à DIX heures et demie du matin, à la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, siégeant à Montréal, pour le dit district, pour obtenir la confirmation de la décharge que ses créanciers lui ont accordée, et ce, en vertu du dit acte et ses amendements.

LOUIS RAYMOND PLESSIS dit BÉLAIR,
Par les soussignés ses Procureurs,
LEBLANC & CASSIDY,
Avocats.

Montréal, 19 octobre 1868—25 C dm

ACTE DE FAILLITE DE 1864.

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de
WILLIAM HENDERSON et ROBERT HENDERSON, Commerçants et Associés du dit William Henderson, individuellement,
FAILLIS.
ET
ANDREW B. STEWART, SYNDIC OFFICIEL.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les dits failli par leurs avocats et procureurs *ad litem*, soussignés, feront application, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE 1868, à DIX heures et DEMIE du matin, à la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, siégeant à Montréal, dans le dit District, pour obtenir leur décharge respective, en vertu du dit acte et de ses amendements.

WILLIAM HENDERSON,
Et ROBERT HENDERSON,
Comme associés,
ET
WILLIAM HENDERSON,
Individuellement.
Par les soussignés, leurs procureurs,
LEBLANC & CASSIDY,
Avocats.

Montréal, 14 Octobre 1868—25 C dm

Province de Québec,
District de Montréal.

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans la Cour Supérieure siégeant pour le District susdit.

Dans l'affaire de
SIMON MARTIN BRUNAULT, FAILLI.

Avis est par le présent donné que le dit failli a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par ses creanciers et que le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

CHAPLEAU, RAINVILLE & PRÉVOST,
Procs. *ad litem* du failli susdit

Montréal, 5 novembre 1868—28 C dm

Province de Québec,
District de Montréal.

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de
JOSEPH GILBERT RABY, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLI.

AVIS est par le présent donné que le VINGT-DEUXIÈME jour de FEVRIER prochain (1869), à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, les soussignés demanderont à la Cour la décharge du failli, en vertu du dit acte.

RIVARD & TAILLON,
Procureurs *ad litem.*

Montréal, 11 novembre 1868—18 C dm

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
LEANDRE STANISLAS BOIVIN et SIMEON DAIGNEAU, marchands associés de Coaticook, et le dit L. S. Boivin, individuellement,
FAILLIS.

Les créanciers des faillis sont par le présent notifiés qu'il ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

No. 18, Rue St. Sacrement,
Montréal, 19 novembre 1868. 29—C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
PIERRE DUFRESNE, de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, Rue St. Sacrement, en la cité de Montréal, LUNDI, le SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du dit failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 18 novembre 1868—29 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
SAMUEL HOLMES, de Montréal, FAILLI.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à SAMEDI, le CINQUIEME jour de DECEMBRE 1868.

BENJAMIN LYMAN,
CHRISTIAN SEYBOLD,
Syndics.

Montréal, 12 novembre 1868—29 ds

NOUVEAU COURS
DE
LANGUE ANGLAISE
SELON LA
MÉTHODE D'OLLENDORFF
A L'USAGE DES
Écoles, Académies, Pensionnats et Colléges
UN VOLUME IN-12 DE VI—240 PAGES,
Cartonné.

PRIX: à la douzaine............ $4.00
Au détail............ 0.40

PREFACE.

Il n'est plus besoin de faire l'éloge de la *Méthode d'Ollendorff*: elle est populaire, depuis 30 ans, en Europe et aux Etats-Unis.

D'ailleurs, elle se recommande assez par elle-même. Pour en apprécier la valeur, il suffit de songer au but que l'on se propose généralement dans l'étude des langues vivantes: on veut apprendre à écrire et à parler ces lahgues. Mais, il est impossible d'atteindre complètement ce but par l'étude de la grammaire et la traduction des auteurs: l'une donne l'analyse de la langue plutôt que la langue elle-même; l'autre n'apprend que la langue des livres, dont on ne fait guères usage pour les besoins de la vie ordinaire. Une meilleure méthode serait donc celle qui, sans négliger les formes grammaticales, s'attacherait surtout à donner le fond même de la langue, c'est-à-dire, ses mots, ses tours, ses idiotismes les plus usités. Or, telle est la méthode d'Ollendorff: elle offre cet avantage de présenter à la fois la pratique et la théorie. Ici, point de grammaire abstraite: les règles s'expliquent d'elles-mêmes, par les exemples; la langue est exposée non plus dans une sèche et froide analyse, mais dans ses formes animées et vivantes, telle, en un mot, qu'elle apparait dans le langage ordinaire.

Les mots, les tours de phrase, les idiotismes, les locutions usuelles et familières, tout s'apprend dans une serie de leçons graduées, et tout ce qui est appris se retient à l'aide des exercices qui obligent de faire un usage continuel de la science acquise. La forme adoptée pour ces exercices, est celle du dialogue: il en résulte un avantage facile à comprendre. Le ton froidement didactique engendre l'ennui mais cette suite continuelle de questions et de réponses tient l'esprit en éveil et donne à une étude fastidieuse en elle-même, la variété, l'entrain et presque le charme de la conversation. Un philologue célèbre a dit: "C'est en parlant une langue qu'on apprend à la parler; il faut donc *parler* aussitôt que l'on est possible: or, cela est possible dès le premier jour." C'est surtout à la méthode d'Ollendorff qu'il faut appliquer ce principe. La première leçon fournit assez de mots pour construire des phrases complètes: déjà l'on peut s'exprimer dans une langue que l'on commence à étudier. Chaque leçon nouvelle apporte des mots et des tours nouveaux: de jour en jour la langue *se délie* davantage et devient plus familière avec l'idiome étranger.

On le voit, la méthode d'Ollendorff ressemble beaucoup à la manière dont l'enfant apprend la langue maternelle. Voilà ce qui démontre son excellence. Est-il une voie meilleure que celle qui nous est indiquée par la nature elle-même?

Nous croyons donc rendre un véritable service à l'enseignement en publiant ce *Nouveau Cours de Langue Anglaise selon la Méthode d'Ollendorff.* Cet ouvrage n'est encore qu'un essai, et nous en reconnaissons volontiers les défauts; tel qu'il est, cependant, nous espérons qu'il sera utile et qu'il atteindra, en partie du moins, le but que nous nous proposons: *Rendre l'étude de l'Anglais plus facile, plus courte et plus agréable!*

Cet ouvrage est en vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 & 239, Rue St. Paul

Montréal, 18 nov. 1868—62

Association de la Salle St. Patrice.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à tous les Actionnaires de la Bâtisse St. Patrice de Montréal qui n'ont pas encore payé tout le montant dû de leurs susdites actions, que si tels montants ne sont pas payés dans les quinze jours de la première publication de cet avis, leur part dans le fonds de la dite association, et tous les versements déjà par eux faits seront forfaits, tel que pourvû par l'acte d'incorporation.

Par ordre,
J. D. KENNEDY,
Secrétaire.

17 octobre—34 c

LE CANADA
ET LES
ZOUAVES PONTIFICAUX.

MÉMOIRES

Sur l'origine, l'enrôlement et l'expédition du Contingent Canadien à Rome, pendant l'année 1868,

Compilés par ordre du Comité Canadien des Zouaves Pontificaux, par

E. LEF. De BELLEFEUILLE.
Membre du Comité.

A vendre chez tous les Libraires catholiques de la Province. Prix: UN ÉCU.

N. B.—Cette brochure se vend au profit de l'Œuvre des Zouaves Pontificaux.

13 nov.—4a g 57

Vente par Autorité de Justice.

Au Bureau du soussigné, No. 40, PETITE RUE ST. JACQUES, en cette Cité, LUNDI, le SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, A. D. 1868, à ONZE heures de l'avant-midi, les IMMEUBLES et BIENS FONDS ci-après décrits, appartenant à la communauté de biens existant ci-devant entre HUGH MADDEN et feue ANNE COYLE, son épouse décédée, savoir:

Un lot de terre ou emplacement situé au Faubourg Ste. Anne, en la Cité de Montréal, composé de tout le lot connu et désigné sur le plan terrier de partie du Fief de Nazareth, déposé de record dans le Bureau de E. GUY, pour qu'on y ait recours dans tous les cas de besoin, comme le lot numéro cent six, et partie du lot numéro cent cinq, de la contenance de soixante trois pieds de front sur une profondeur de quatre vingt dix pieds, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise: borné en front par la rue William, en arrière par la propriété de MM. les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, ou leurs représentants; d'un coté au nord est par la propriété de Philippe Hudson, ou ses représentants, ci-devant partie du dit lot cent cinq, et de l'autre coté par les lots cent sept et cent huit, appartenant à un nommé McEwan, ou ses représentants, avec une maison en briques à deux étages et une maison en bois à deux étages et autres bâtisses dessus érigées.

Titres incontestables. Pour plus amples détails s'adresser à

O. J. DEVLIN, N. P.,
Commissaire, etc., etc.

Montréal, 18 Nov. 1868—13 ts B

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Avis est par le présent donné que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de La Banque Jacques-Cartier aura lieu à la Banque, JEUDI, le 17 DÉCEMBRE prochain, à TROIS heures P. M.

Par ordre du Bureau,
H. COTTÉ,
Caissier.

Montréal, 18 novembre 1868—62

DISTRICT DE MONTREAL.

Une session de la Cour de Session Générale de la Paix, ayant Juridiction Criminelle dans et pour le District de Montréal, aura lieu au Palais de Justice, en la Cité et District de Montréal,

Mardi, le Premier Jour de Décembre prochain,

à DIX heures de l'avant-midi. En conséquence je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce District et à toutes autres personnes, qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coronaires et Officiers de la Paix, pour le District susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records, indictements et autres documents, pour faire tout ce qui leur appartiendra ou à chacun d'eux de faire dans leurs capacités respectives.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 Nov. 1868. 65

Propriété à Vendre.

PLUSIEURS BONNES TERRES, avec terrain bois, à Belœil; une Prairie dans St. Jean Baptiste; un magnifique Verger avec Succrerie, au Mont St. Hilaire.

Conditions libérales.

J. B. BROUSSEAU,
Avocat,
No 53, Petite Rue St. Jacques.

mars—151

CORPORATION DE MONTREAL.

Aux Propriétaires et Locataires, &c, &c, &c.

L'ATTENTION PUBLIQUE est par le présent spécialement appelée à l'extrait suivant du Réglement de la Corporation de cette Cité, concernant les FOSSES D'AISANCE, LATRINES, &c. et le public est par le présent notifié que des ordres ont été donnés pour l'exécution rigide du dit extrait et généralement de tous les réglements affectant la santé et la propreté publiques.

SECT. 6.—"*Toutes les fosses d'aisances et " latrines qu'il deviendra nécessaire de " nettoyer seront vidées entre le premier " jour d'Octobre et le premier jour de " Mai de chaque année; et si elles ne le " sont pas, entre ces deux époques, l'occu" pant ou le propriétaire du terrain où se " trouvent les dites fosses ou latrines, " paiera une amende n'excédant pas dix " piastres pour avoir négligé de les net" toyer, et dans ce cas l'officier nommé " par le Bureau de Santé les fera immé" diatement nettoyer et les frais de cet " ouvrage seront mis à la charge de et " payés par les dits occupant ou proprié" taire, contrevenant comme susdit.*"

(Par ordre)
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 7 novembre 1868. 52—ts c

CORPORATION DE MONTREAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le ROLE SUPPLÉMENTAIRE de COTISATION pour l'ÉLARGISSEMENT de la RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER dans le Quartier Ouest de la cité de Montréal, est complété et qu'il est maintenant déposé au Bureau du soussigné, à l'Hôtel-de-Ville.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement d'aucune partie de la dite cotisation sont par le présent requises d'en payer le montant au soussigné, à son dit Bureau, dans les VINGT JOURS de la date de la dernière insertion de cet avis, sans avis ultérieur.

JAMES F. D. BLACK,
Trésorier de la Cité.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 26 novembre 1868. 66

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Pays* les 24, 25, 26 et 27 novembre courant.)

CORPORATION DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander un Acte d'Amendement aux divers Actes d'Incorporation de la cité de Montréal, ou y relatifs, afin d'obtenir de nouveaux pouvoirs pour la dite Corporation.

(Par ordre,)
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 7 octobre 1868. 26 dm c

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine Session de la Législature de la Province de Québec application sera faite pour amender l'Acte d'incorporation de la Maison Protestante d'Industrie et de Refuge, à Montréal.

Montréal 8 octobre —dm A

AVIS.

LE SYNODE DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL adressera une pétition à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour investir le Dignitaire de l'Eglise qui tient le second rang après l'Evêque, de tous les pouvoirs conférés à l'Evêque par la constitution, les actes, lois et réglements du dit Synode et par les divers statut actuellement en force en cette Province affectant les affaires temporelles de l'Eglise dans le dit diocèse, jusqu'à ce qu'un Evêque pour le dit Diocèse ait été dûment élu et consacré.

Montréal, 16 novembre 1868—62 A dm

J. A. & J. E. O. LABADIE,

NOTAIRES PUBLICS,

BUREAU:—No. 6, PETITE RUE ST. JACQUES,

Au second étage, 2ème porte de la Rue St. Gabriel, Montréal.

3 juillet. 265—k

---

50 Cts. 50 Cts.

MONTRES ET PENDULES NETTOYÉES POUR 50 CENTINS SEULEMENT,

Et dans la même proportion pour les autres réparations.

BONNES MONTRES *Patent Lever* vendues pour $10, et garanties pour un an.

D. A. HARPER.
No. 267, RUE NOTRE-DAME,
Cathedral Block.

DIX caisses de beaux COQUILLAGES DE MER, qu'on vient de recevoir.

26 octobre. 41—a D c k

LA MINERVE,
JOURNAL
POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR
DUVERNAY, FRÈRES,
No. 16,
RUE ST. VINCENT.
TROIS ÉDITIONS:
Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire.
CONDITIONS D'ABONNEMENT:
EDITION QUOTIDIENNE............ $6.00
" SEMI " $4.00
" HEBDOMADAIRE............ $2